

RAPPORT DE GESTION SECHE ENVIRONNEMENT

Sommaire

1	RAPPORT DE GESTION	2
1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013	2
1.1.1	<i>Périmètre des activités intégrées</i>	2
1.1.2	<i>Périmètre des activités arrêtées.....</i>	3
1.1.3	<i>Evolution du périmètre.....</i>	3
1.2	DEROULEMENT DE L'EXERCICE.....	4
1.2.1	<i>Activité en 2013.....</i>	4
1.2.2	<i>Flux financiers.....</i>	8
1.2.3	<i>Structure du bilan.....</i>	12
1.3	STRUCTURE DU GROUPE.....	15
1.3.1	<i>Société mère Séché Environnement SA</i>	15
1.3.2	<i>Filiales et participations</i>	15
1.3.3	<i>Frais de Recherche et Développement</i>	16
1.3.4	<i>Subventions</i>	16
1.3.5	<i>Organigramme</i>	17
1.4	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	18
1.5	FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	18
1.6	PERSPECTIVES 2014	18
1.7	PARTIES PRENANTES.....	19
1.7.1	<i>Actionnariat et évolution du capital.....</i>	19
1.7.2	<i>Vie boursière de l'action Séché Environnement</i>	26
1.7.3	<i>Composition du Conseil d'administration.....</i>	27
1.7.4	<i>Mandats et fonctions exercés.....</i>	28
1.7.5	<i>Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement.....</i>	30
1.7.6	<i>Conflits d'intérêts</i>	32
1.8	AFFECTATION ET REPARTITION DU RESULTAT	33
1.8.1	<i>Proposition d'affectation du résultat</i>	33
1.8.2	<i>Dividendes</i>	33
1.9	DONNEES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES.....	34
1.9.1	<i>Principes de reporting</i>	34
1.9.2	<i>Informations sociales</i>	40
1.9.3	<i>Informations environnementales</i>	50
1.9.4	<i>Engagements sociétaux.....</i>	64
1.9.5	<i>Sous-consolidation Trédi SA</i>	70

1 Rapport de gestion

1.1 Faits marquants de l'exercice 2013

1.1.1 Périmètre des activités intégrées

L'année 2013 s'est caractérisée, au niveau des marchés sur lesquels opère Séché Environnement, par un contexte macro-économique toujours atone. Pour autant, le Groupe affiche une bonne performance commerciale avec une croissance de son chiffre d'affaires de +7,3% à périmètre et taux de change constant (+5,7% hors chiffres d'affaires des investissements concessifs). Elle est portée par les succès commerciaux engrangés en 2011 et 2012 (contrats d'éco-services, attribution de la délégation de service publique pour la gestion de l'incinérateur de Nantes) ainsi que par les acquisitions opérées en 2012 (Tree, Triadis Béziers). Toutefois elle est à nouveau marquée par une évolution du mix de ses activités avec une part croissante des activités d'Eco-services, qui a eu pour conséquence d'éroder le taux de rentabilité du Groupe.

Concomitamment, le Groupe a été confronté, au cours de cette même année, à des difficultés techniques sur ses outils d'incinération (induisant des coûts importants de maintenance et d'exutoire) ainsi qu'à des surcoûts liés à une pluviométrie exceptionnelle.

Si ces derniers événements ne permettent pas à Séché Environnement d'afficher une croissance de sa rentabilité opérationnelle à la hauteur de sa performance commerciale, ils ont été suffisamment maîtrisés pour lui permettre d'afficher un niveau d'excédent brut d'exploitation (EBE) de ses activités poursuivies en ligne avec celui de l'année précédente, à 78,6 millions d'euros (17,7% du chiffre d'affaires) contre 78,8 millions d'euros (18,6% du chiffre d'affaires) sur l'année précédente.

La rentabilité opérationnelle courante est quant à elle en recul de - 4,6 millions d'euros : à la stabilité de l'EBE s'ajoute d'une part l'augmentation des charges de GER impactant le résultat pour - 1,8 millions (effet de l'entrée dans les activités du Groupe de Nantes-Alcea) et, d'autre part, la constatation d'une provision exceptionnelle induite par les modifications des conditions contractuelles de la délégation de service public de l'incinérateur de Pau, pénalisant la rentabilité opérationnelle de - 2,8 millions d'euros.

En conséquence, le résultat net des activités poursuivies, pénalisé par le repli de la rentabilité opérationnelle courante mais qui, a contrario ne supporte pas, comme en 2012, les impacts négatifs de la dépréciation de l'engagement dans HIME et du risque fiscal Valls Quimica, s'affiche à + 12,6 millions d'euros (versus - 82,8 millions d'euros un an auparavant).

Sur ce périmètre d'activité, Séché Environnement a maintenu un niveau d'investissement exigeant (56,6 millions d'euros), répondant à la fois à ses engagements en terme de constructions d'investissements concessifs (25,1 millions d'euros sur la période), aux besoins de maintenance de ses installations mais également à ses objectifs stratégiques s'agissant du développement de capacité et d'outils de traitement. Dans ce cadre, Séché Environnement est resté vigilant à conserver une structure financière saine.

1.1.2 Périmètre des activités arrêtées

La suspension de l'activité du Groupe en Hongrie et les difficultés administratives persistantes rencontrées pour lever cette suspension ont conduit le Groupe à mettre en vente sa branche d'activité en Hongrie et à déprécier, à hauteur de – 2,4 millions d'euros, la valeur de l'actif net porté par cette activité. En application des dispositions d'IFRS5 sur les activités abandonnées, cette décision a eu pour conséquence un reclassement de l'ensemble des actifs et passifs sur une ligne unique en bas de bilan (actifs et passifs des activités abandonnées) et de l'ensemble des composantes du résultat sur une ligne unique du compte de résultat (résultat des activités abandonnées). A des fins de comparabilité, et conformément aux dispositions d'IFRS5, les états financiers 2012 et 2011 ont été présentés de la même façon.

1.1.3 Evolution du périmètre

Le Groupe a appliqué par anticipation le package de normes IFRS10, 11 et 12 redéfinissant la notion de contrôle et les modes de comptabilisation des sociétés sous contrôle conjoint. L'application de ces dispositions a conduit à modifier le mode de consolidation des sociétés Sogad et Gerep : ces dernières sont désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'impact, en terme de lisibilité de la rentabilité opérationnelle des exercices 2012 et 2011 n'étant pas significatif, aucun retraitement de comparabilité n'a été opéré sur les comptes publiés desdits exercices.

S'agissant des entreprises associées, il est à noter les évolutions de périmètre suivantes :

- Le 30 juin 2013 a été signé un protocole de conciliation entre les actionnaires de HIME et leurs banques créancières. Aux termes de ce protocole, homologué par le Tribunal de commerce de Versailles le 26 juillet 2013, Séché Environnement s'est engagé à céder pour une somme symbolique l'ensemble de son engagement dans HIME (titres et obligations). La cession est intervenue le 8 octobre 2013. L'engagement du Groupe Séché dans HIME ayant fait l'objet d'un provisionnement intégral dans les comptes 2012, la cession est sans effet sur les comptes 2013 ;
- Le 30 décembre 2013, Séché Environnement a cédé sa participation dans la sci Noiseraie, dégageant une plus-value de cession de 36 K€ (enregistrée dans le résultat opérationnel) ;
- Le 17 octobre 2013, Séché Environnement a participé, conformément à ses engagements initiaux, à une augmentation de capital de la société Altergies. L'opération a conduit à une relation du Groupe au capital d'Altergies, la participation du Groupe passant de 12,1% à 18,8%. L'opération se traduit par la constatation d'un produit de relation de 73 K€ (enregistré en résultat opérationnel).

1.2 Déroulement de l'exercice

Préambule : Suite au classement de la société Hungaropec en actifs destinés à la vente, et en application des dispositions d'IFRS5 relatives aux activités abandonnées, le résultat de cette société – pour l'année 2013 comme pour les années comparatives 2012 et 2011 – a été reclassé sur la ligne « résultat net des activités abandonnées ».

1.2.1 Activité en 2013

Les pourcentages sont calculés, sauf spécification expresse, sur le CA retraité du CA des investissements concessifs (ou CA IFRIC12)¹

Extraits du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	2011 Retraité	2012 Retraité	2013 retraité
Chiffre d'affaires	420,6	439,9	469,1
Dont CA hors CA Ifric 12	419,2	423,0	444,0
Excédent brut d'exploitation	96,5	78,8	78,6
% du CA	23,0%	18,6%	17,7%
Résultat opérationnel courant	56,9	37,3	32,7
% du CA	13,6%	8,8%	7,4%
Résultat opérationnel	54,7	28,9	31,8
Résultat financier	8,5	(156,1)	(11,9)
Impôts	(19,5)	54,0	(6,7)
Résultat net des sociétés intégrées	43,8	(73,2)	13,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(28,3)	(9,6)	(0,6)
Résultat net des activités abandonnées	0,3	ns	(3,9)
Résultat net de l'ensemble consolidé	15,7	(82,8)	8,7
Intérêts minoritaires	(0,2)	(0,4)	Ns
Résultat net (Pdg)	15,9	(82,4)	8,7

1.2.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par Séché Environnement sur l'exercice 2013 s'élève à 469,1 millions d'euros versus 439,9 millions d'euros sur 2012 en données retraitées, soit une croissance de + 6,6% sur l'exercice.

Retraité du chiffre d'affaires IFRIC12, la croissance du chiffre d'affaires publié (444,0 millions d'euros) s'établit à + 5% comparé à la même période l'an passé (en données retraitées).

¹Le CA des investissements concessifs (ou CA IFRIC12) correspond au montant des investissements concessifs, comptabilisés en immobilisations incorporelles mais également en CA en application des recommandations de la norme IFRIC12

Le chiffre d'affaires publié intègre sur l'exercice 2013 un effet de périmètre à hauteur de – 2,4 millions d'euros résultant d'une part, de l'entrée dans le périmètre de Tree au 1er octobre 2012 (+3 millions d'euros) et de Triadis Béziers au 1er juillet 2012 (+0,6 millions d'euros) et d'autre part, de l'application des normes IFRS10, 11 et 12 à Sogad (-2,2 millions d'euros) et Gerep (-3,8 millions d'euros) depuis le 1er janvier 2013. A périmètre constant ce même chiffre d'affaires s'élève sur 2013 à 440,4 millions d'euros (versus 417 millions d'euros en 2012), soit une croissance extériorisée de 23,4 millions d'euros (+5,6%). Compte tenu d'un effet de change de – 0,3 millions d'euros, cette croissance s'affiche, à périmètre et taux de change constant, à + 5,7%. Elle est soutenue par le développement des éco-services et des activités de plateformes au sein d'un contexte macro-économique atone.

1.2.1.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires par filière

Répartition du chiffre d'affaires Par filière	2011 retraité		2012 retraité		2013	
	M€	%	M€	%	M€	%
Traitement des DD	266,5	63,4%	267,6	60,8%	274,9	58,6%
Traitement des DND (hors CA IFRIC 12)	152,7	36,3%	155,2	35,3%	169,1	36,1%
TOTAL CA hors IFRIC 12	419,2	99,7%	423,0	96,1%	444,0	94,7%
CA IFRIC 12	1,4	0,3%	16,9	3,9%	25,1	5,3%
TOTAL CA	420,6	100,0%	439,9	100,0%	469,1	100,0%
<i>Dont Energie</i>	<i>21,1</i>	<i>5,0%</i>	<i>22,9</i>	<i>5,2%</i>	<i>25,5</i>	<i>5,4%</i>

Sur la filière de traitement des « DD », la croissance du chiffre d'affaires s'élève à + 4,3% (+5,7% à périmètre et taux de change constant). Cette dernière bénéficie du développement des éco-services sur les marchés de dépollution, de valorisation sur les marchés de régénération et des activités des plateformes (principalement prestations de logistique).

La filière de traitement des déchets non dangereux (hors la contribution du chiffre d'affaires des investissements concessifs) affiche une croissance de + 6,1% (+ 5,6% à périmètre et taux de change constant). Alors que les métiers de stockage connaissent un recul des volumes stockés, et que les métiers de dépollution bénéficie d'un effet de base défavorable (en raison de contrat spot 2012), la filière extériorise une croissance satisfaisante, soutenue par les développements commerciaux réalisés en 2012 (Nantes-Alcéa – Scherwiller).

1.2.1.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Répartition du chiffre d'affaires Par zone géographique	2011 retraité		2012 retraité		2013	
	M€	%	M€	%	M€	%
Filiales en France	399,3	94%	415,7	94%	447,7	95%
Filiales à l'international	21,3	6%	24,2	6%	21,4	5%
TOTAL	420,6	100%	439,9	100%	469,1	100%

Les activités des filiales internationales du Groupe concernent en Espagne les métiers de la régénération de solvants, en Allemagne les métiers de traitement des gaz et en Amérique Latine les métiers de prétraitement, prescripteurs d'activité pour les installations de traitement des PCB en France.

Sur l'exercice, l'activité des filiales internationales du Groupe a affiché une décroissance de - 11,8 %, principalement du fait d'une année 2012 très favorable en Amérique Latine (contrat spot).

1.2.1.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) ressort pour l'exercice 2013 à 78,6 millions d'euros, versus 78,8 millions d'euros en 2012 (données retraitées), soit une variation de - 0,2 millions d'euros. Cette évolution de l'EBE s'explique pour l'essentiel par :

- Les effets de périmètre et de change + 0,6 M€
- Sur le périmètre international, la perte de marge liée à la non reconduction des contrats spot en Amérique du sud - 1,1 M€
- Sur le périmètre France :
 - * La marge dégagée par la croissance organique (périmètre constant) + 4,8 M€
 - * L'évolution du mix des activités - 3,5 M€
 - * des facteurs exogènes et/ou ponctuels - 1,0 M€

Les facteurs exogènes et/ou ponctuels comprennent des effets favorables comme la non reconduction des effets ponctuels 2012 (+2,6 millions d'euros) et le CICE (+1,6 millions d'euros) mais également des effets pénalisants comme le retard dans la disponibilité des outils de Senerval (-2,5 millions d'euros) et la pluviométrie importante dans l'ouest impactant les sites de stockage (-2,7 millions d'euros).

1.2.1.3 Résultat opérationnel courant

La rentabilité opérationnelle s'établit à fin 2013 à 32,7 millions d'euros (7,4% du chiffre d'affaires) versus 37,3 millions d'euros (8,8% du chiffre d'affaires) à fin 2012. Dans un contexte de quasi stabilité de l'EBE, ce repli (-4,6 M€) traduit principalement :

- l'augmentation des dépenses GER et réhabilitation de site (impact de - 1,8 million d'euros sur le ROC), en lien avec l'entrée dans le périmètre de Tree et la reprise par Alcéa de la DSP de l'incinérateur de Nantes Métropole en octobre 2012 ;
- l'impact non prévu de la modification des conditions contractuelles du contrat de DSP de l'incinérateur de Pau, conséquence de la demande d'application, par la collectivité, de l'arrêt du conseil d'état du 8 avril 2009 « commune d'Olivet » (réduction de la durée de la délégation) conjuguée à la modification des modalités de répartition du solde du compte GER (impact de - 2,8 millions d'euros sur le ROC). Hors ce dernier élément, le ROC se serait élevé à 35 millions d'euros (soit 8,0% du chiffre d'affaires).

Le périmètre France participe à près de 97 % à la constitution du ROC du Groupe. Il affiche un ROC de 31,6 millions d'euros, soit 7,5% du chiffre d'affaires de ce périmètre (versus 8,8% sur 2012, à 34,9 millions d'euros).

Le périmètre International dégage une contribution positive de 1,0 million d'euros représentant 4,8 % de son activité, contribution en repli par rapport à la même période 2012 (2,3 millions d'euros en données retraitées) du fait de la constatation, sur cet exercice 2012, de contrats spot en Amérique latine non reconduits en 2013.

1.2.1.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe ressort à 31,8 millions d'euros (7,2% du chiffre d'affaires). En 2012, il s'établissait à 28,9 millions d'euros (données retraitées) et supportait une dotation aux provisions pour risque au titre du litige fiscal espagnol. Celle-ci impactait négativement le résultat opérationnel pour - 6,8 millions d'euros.

Hors cette provision exceptionnelle, l'évolution du résultat opérationnel (qui s'établirait alors à - 3,9 millions d'euros) refléterait principalement la variation du ROC.

1.2.1.5 Résultat financier

Le résultat financier ressort en 2013 à -11,9 millions d'euros, contre - 156,0 millions d'euros en 2012. Le résultat financier de l'année 2012 avait été impacté négativement par notre engagement dans HIME à hauteur de - 145,5 millions d'euros (dépréciation de - 161 millions d'euros nette des produits des obligations pour +15,5 millions d'euros). Hors cet élément, le résultat financier 2012 serait ressorti à - 10,5 millions d'euros.

Sur cette base comparative 2012, le résultat financier 2013 du Groupe affiche une variation de -1,4 million d'euros, qui trouve son origine dans l'augmentation de la dette moyenne, le coût moyen de la dette supporté sur 2013 étant légèrement inférieur à celui constaté sur l'exercice précédent (5,10% en 2013 contre 5,17% au cours de l'exercice précédent).

1.2.1.6 Impôt sur le résultat

En 2012, suite à la dépréciation de l'engagement dans HIME, le Groupe avait constaté un produit d'impôt net de + 54,0 millions d'euros, dont + 63,3 millions d'euros pour le seul effet de la dépréciation HIME. Hors l'effet de ce dernier, Séché Environnement aurait affiché, en 2012, une charge d'impôt nette de - 9,5 millions d'euros.

En 2013 la charge nette d'impôt constatée par le Groupe s'élève à - 6,7 millions d'euros. Cette évolution de la charge d'impôt par rapport à 2012 (réduction de la charge de - 2,8 millions d'euros) est en ligne avec l'évolution de la rentabilité opérationnelle.

1.2.1.7 Résultat des sociétés intégrées

Compte tenu de ces éléments, le résultat des sociétés intégrées (RSI) s'établit à 13,1 millions d'euros en 2013, affichant par rapport au résultat des sociétés intégrées dégagé sur 2012 (- 73,2 millions d'euros en données retraitées) une progression faciale de + 86,3 millions d'euros.

Hors l'effet du provisionnement de l'engagement du Groupe dans HIME (- 145,5 millions d'euros en résultat financier ; + 63,3 millions d'euros en charge d'impôt), le résultat des sociétés intégrées 2012 se serait élevé à 9,0 millions d'euros. Le Groupe extérioriserait alors sur 2013 une progression de son RSI de + 4,1 millions d'euros (+45,6%).

1.2.1.8 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

Notre quote-part dans le résultat des entreprises associées est impactée d'une part par la sortie du groupe dans HIME (et le gel de notre prise en compte de son résultat dès le 1er juillet 2012), d'autre part par l'application anticipée, au 1er janvier 2013 du package de normes IFRS10, 11 et 12 ayant conduit à considérer les sociétés GEREP et SOGAD comme des entreprises associées. Le résultat des entreprises associées intégrées dans les comptes du Groupe se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2011		2012		2013
	HIME	AUTRES	HIME	AUTRES	
Résultat opérationnel courant	64,6	0,4	20,3	(0,3)	(1,1)
Résultat financier	(139,1)	(0,1)	(69,0)	0,2	(0,1)
Impôt	(9,3)	Ns	5,5	-	Ns
Résultat net (pdg) des entreprises associées	(86,1)	0,3	(29,1)	(0,1)	(1,3)
QP du résultat net des entreprises associées	(28,4)	0,1	(9,6)	Ns	(0,6)
TOTAL QP du résultat net des entr. associées	(28,3)		(9,6)		(0,6)

Sur 2011 et 2012, les « autres » entreprises associées sont la Barre Thomas, la Sci Noiseraie, Altergies et Transval. A compter de 2013, elles incluent également Gerep et Sogad .

1.2.1.9 Résultat net consolidé du Groupe Séché

Compte tenu de l'évolution du RSI d'une part et de la quote-part du résultat des sociétés intégrées d'autre part, le Groupe Séché affiche sur l'exercice 2013 un bénéfice net des activités poursuivies de + 12,6 millions d'euros versus une perte nette de - 82,9 millions d'euros en 2012.

Consécutivement à l'abandon, par le Groupe de ses activités en Hongrie, le résultat de ces activités est constaté sur une ligne distincte du compte de résultat. En 2013, il supporte d'une part une perte de - 1,4 million d'euros liée à la suspension d'activité, et d'autre part une dépréciation de l'actif net pour - 2,4 millions d'euros.

En conséquence, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 8,7 millions d'euros en 2013, versus - 82,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2012 (dont -82,4 millions en part du Groupe).

1.2.2 Flux financiers

Après avoir atteint l'équilibre en 2012, le Groupe a renoué avec un flux net positif de trésorerie sur l'exercice 2013, et affiche une variation de trésorerie nette positive de + 5,6 millions d'euros.

Le tableau de flux du Groupe Séché se résume comme suit :

En millions d'euros	31/12/11 retraité	31/12/12 retraité	31/12/13
Flux de trésorerie générés par l'activité	73,6	52,3	76,2
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(49,6)	(57,9)	(56,1)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(42,8)	4,3	(14,3)
Variation de trésorerie des activités poursuivies	(18,8)	(1,3)	5,8
Variation de trésorerie des activités abandonnées	Ns	(0,1)	(0,2)
VARIATION DE TRESORERIE	(18,7)	(1,4)	5,6

1.2.2.1 Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, les flux de trésorerie générés par le Groupe Séch  sur ses activités opérationnelles s'élèvent à 76,2 millions d'euros (versus 52,3 millions en 2012), soit une progression de + 23,9 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet conjugué :

- D'un impôt encaissé net pour le Groupe de + 11,1 millions d'euros en 2013 contre un impôt décaissé net de – 10,6 millions d'euros en 2012, soit une variation positive de cette ligne de + 21 millions. Cette dernière s'explique par le décalage entre charge et paiement induit par la méthode des acomptes.
- De l'évolution de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit - 0,7 million d'euros), corrélativement à l'évolution du ROC hors charges calculées ;
- De la variation du BFR (variation de – 0,9 millions d'euros, soit une amélioration de + 3,0 millions d'euros par rapport à la variation 2012) ;

1.2.2.2 Flux d'investissement

(en millions d'euros)	2011 retraité	2012 retraité	2013
Investissements industriels	48,9	49,0	56,6
Investissements financiers	0,1	0,5	1,0
INVESTISSEMENTS COMPTABILISES (*)	49,0	49,5	57,4
Investissements industriels	49,4	40,9	54,9
Investissements financiers	0,1	0,7	1,1
Acq de filiales – trésorerie nette (**)	0,2	16,3	0,1
INVESTISSEMENTS DECAISSES NETS	49,7	57,9	56,1

(*) hors location-financement

(**) L'acquisition de la société Tree le 1er octobre 2012 a représenté un décaissement net pour le Groupe de 16,3 millions d'euros.

Sur 2013, les investissements industriels du Groupe Séch  comptabilisés s'élèvent à 56,6 millions d'euros. Ils concernent :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (25,4 millions d'euros) ;
- des investissements de développement pour 10,4 millions d'euros (dont 5,6 millions au titre d'outils de valorisation matière, 1,1 million d'euros pour le développement de plateforme et 1,0 million d'euros pour le développement de capacité et pour des adaptations spécifiques des outils de traitement thermique) ;
- des investissements récurrents pour 20,8 millions d'euros, intégrant 5,6 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles ; 1,6 million d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 2,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 10,9 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 4,5 millions d'euros pour les outils d'incinération, 3,0 millions d'euros

pour le stockage, 1,0 million d'euros pour les outils informatiques et 2,4 millions pour les autres activités).

Sur ces 56,6 millions d'euros d'investissements comptabilisés, 15,9 millions concernent des investissements en cours : principalement des alvéoles de stockage (autofinancement) et les investissements concessifs non encore mis en service (financement externe).

Concernant les investissements des années futures, les organes de direction de la société n'ont pris des engagements fermes que s'agissant des investissements concessifs dont le financement est quasi-exclusivement assuré par emprunt bancaire. L'enveloppe d'investissement attendue sur les deux prochaines années à ce titre s'élève à environ 23 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2012, les investissements industriels du Groupe Séché comptabilisés s'élevaient à 49,9 millions d'euros. Ils concernaient :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portés par le Groupe (17,2 millions d'euros) ;
- des investissements de développement pour 8,3 millions d'euros (dont investissements dans une plateforme logistique pour 3,3 millions d'euros, dans des outils de valorisation pour 2 millions d'euros et des outils dédiés pour 1,3 million d'euros) ;
- des investissements récurrents pour 24,5 millions d'euros, intégrant 7,0 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles, 3,0 millions d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 3,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 8,8 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 5,9 millions d'euros pour les outils d'incinération et 2,9 millions pour les autres).

Au titre de l'exercice 2011, les investissements industriels comptabilisés se sont élevés à 49,8 millions d'euros. Ils ont concernés :

- des investissements récurrents pour 24,7 millions d'euros : 10,0 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles ; 1,2 millions d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 3,8 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 9,7 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 4,2 millions d'euros pour les outils d'incinération, 4,5 millions pour les autres métiers et 1 million d'euros pour le système d'information) ;
- des investissements de développement pour 25 millions d'euros (dont investissements dans les outils de valorisation matière pour 9,2 millions d'euros et énergie solaire pour 4,9 millions d'euros ainsi que dans une plateforme logistique pour 3,0 millions d'euros).

La capacité du Groupe à autofinancer ses investissements (hors investissements concessifs, financés intégralement par endettement bancaire) est présentée ci-dessous :

Marge brute d'autofinancement et investissements comptabilisés			
(en millions d'euros)	2011 retraité	2012 retraité	2013
MBA (avant impôts et frais financiers) (A)	86,6	66,7	66,0
Investissements industriels (B)	48,9	49,0	56,6
<i>DD</i>	37%	35%	24%
<i>DND (hors investissements concessifs)</i>	60%	30%	31%
<i>Investissements concessifs</i>	3%	35%	45%
(A) / (B)	177%	136%	117%
Investissements financiers (C)	0,1	0,4	1,0

Il est précisé que les investissements concessifs sont financés par des lignes spécifiques adossées.

1.2.2.3 Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) et de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes.

Sur l'exercice, le Groupe a souscrit pour 32,4 millions d'euros de nouveaux emprunts, dont 25 millions d'euros pour le financement des investissements concessifs.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

(en millions d'euros)	2011 retraité	2012 retraité	2013
Dettes financières non courantes	43,7	218,2	222,6
Dettes financières courantes	172,9	28,0	30,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(24,1)	(22,6)	(28,0)
ENDETTEMENT NET	192,5	223,6	225,4
ENDETTEMENT NET BANCAIRE (1)	190,9	221,4	223,9

(1) calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement

Il est précisé qu'au 31 décembre 2013, 82% de la dette financière brute est couverte à taux fixe (versus 88% en 2012).

1.2.3 Structure du bilan

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	2011 retraité	2012 Retraité	2013 réel
Actifs non courants	567	487	504
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	147	173	172
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	23	28
Actifs destinés à la vente	5	4	1
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	356	257	257
Passifs non courants	51	226	235
Passifs courants	333	202	211
Passifs destinés à la vente	1	1	1

1.2.3.1 Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

L'augmentation entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 (données retraitées) de + 17 millions d'euros résulte principalement :

- Des investissements industriels de la période (+ 56,6 millions) majorés du reclassement en immobilisations incorporelles des redevances de concession domaniale du site du Vigeant (+ 4,3 millions d'euros), nets des désinvestissements (-0,6 millions d'euros) et des dotations aux amortissements (-32,3 millions d'euros) ;
- De l'impact du changement de mode de consolidation des sociétés Gerep et Sogad (-1,7 million d'euros);
- De la variation des créances d'impôt non courantes pour - 8,0 millions d'euros (impôts société et impôts différés) ;

1.2.3.2 Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

Les actifs courants hors trésorerie restent quasiment stables sur la période à 172 millions d'euros.

1.2.3.3 Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

(En millions d'euros)	Groupe	Minoritaires
Fonds propres au 1^{er} janvier 2013	256,2	0,4
Distribution de dividendes	(8,1)	Ns
Résultat – part du Groupe	8,7	Ns
Ecart de conversion	(0,4)	
Instrument de couverture	1,2	
Ecarts actuariels	(0,4)	
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,2)	
Actions propres	(0,1)	
variation de périmètre		(0,3)
Autres variations	(0,1)	
Fonds propres au 31 décembre 2013	256,9	0,1

1.2.3.4 Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an. Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011 retraité			31/12/2012 retraité			31/12/2013		
	Non courant	courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL
Dettes financières	43,7	172,9	216,6	218,2	28,0	246,2	222,6	30,8	253,4
Instruments de couverture	3,5	0,3	3,8	3,3	0,7	4,0	1,8	0,2	2,0
Provisions	3,5	24,8	28,3	4,8	9,9	14,7	7,9	8,8	16,7
Autres passifs	0,2	135,0	135,2	0,2	162,1	162,3	2,9	171,4	174,3
Impôt exigible	/	0,2	0,2	/	0,9	0,9	/	0,3	0,3
TOTAL	50,9	333,2	384,1	226,5	201,6	428,1	235,2	211,5	446,7

Les passifs courants et non courants s'établissent à 446,7 millions d'euros et affichent une progression de +18,6 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des dettes financières (+ 7,2 millions d'euros) et la progression des dettes opérationnelles courantes (+11,4 millions d'euros).

L'endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11 retraité	31/12/12 retraité	31/12/13
Dettes auprès des établissements de crédit	197,6	205,4	216,4
Dettes obligataires	/	22,7	22,9
Dettes de crédit-bail	17,3	15,9	12,1
Dettes financières diverses	0,3	0,9	0,8
Concours bancaires courants	0,7	0,5	0,5
Participation	0,7	0,8	0,7
TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)	216,6	246,2	253,4
Trésorerie active	(24,1)	(22,6)	(28,0)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	192,5	223,6	225,4
<i>Dont à moins d'un an (1)</i>	<i>148,8</i>	<i>5,4</i>	<i>2,8</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>43,7</i>	<i>218,2</i>	<i>222,6</i>

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

L'endettement financier net du Groupe reste pratiquement stable et s'établit à 225,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (versus 223,6 millions au 31 décembre 2012). Sur la période le Groupe a utilisé les lignes de financement mis en place pour les investissements concessifs à hauteur de +25 millions d'euros et a mis en place de nouvelles lignes de crédit adossés à des investissements (7,4 millions d'euros).

1.3 Structure du groupe

1.3.1 Société mère Séché Environnement SA

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/12	31/12/13	Variation
Chiffre d'affaires	12 989	12 690	13 578	888
Résultat d'exploitation	1 276	(9 832)	1 790	11 622
Résultat financier	41 467	(317 317)	(19 587)	297 730
Résultat exceptionnel	614	(2 201)	(17 145)	(14 944)
IS (y compris intégration fiscale)	(1 718)	10 807	10 741	(66)
Résultat net	41 638	(318 543)	(24 201)	294 342

Le résultat net de Séché Environnement SA ressort sur 2013 à -24,2 millions d'euros, versus -318,5 millions d'euros en 2012. Sur ce dernier exercice, Séché Environnement SA avait constaté un charge totale de - 305,1 millions d'euros au titre de la dépréciation de l'ensemble du projet HIME. Hors cet élément exceptionnel, le résultat 2012 de Séché Environnement serait ressorti à -13,4 millions d'euros : sur cette base 2012 comparable, le résultat 2013 affiche donc un repli de - 10,7 millions d'euros principalement consécutif à la variation des dotations aux provisions sur les titres Tredi (43,3 millions en 2013 ; 31,3 millions en 2012).

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en comptes au 31 décembre vous est délivrée dans le tableau joint :

(KEuros)	Compte fournisseurs (*)	Echu	Paiement à 30 jours	Paiement à 60 jours	Paiement à plus de 60 jours
31/12/2013	829,5	-	698,5	130,9	-
31/12/2012	1 775,9	285,0	817,7	401,4	271,7
31/12/2011	1 117,7	66,8	745,9	305,0	-

(*) hors fournisseurs d'immobilisations financières correspondant au capital non libéré sur fonds d'investissements ou participations.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financières) s'établit à 19 jours en 2013, 39 jours en 2012 et 32 jours en 2011.

1.3.2 Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2013, Séché Environnement a :

- Cédé l'ensemble de son engagement dans HIME pour une somme symbolique. Cette cession est sans effet sur le résultat, la société ayant provisionné l'intégralité de son engagement dans sa filiale dans les comptes 2012 ;
- Fusionné la société Tree dans la société Séché Eco-industries. Ces deux sociétés étant détenus à 100% par Séché Environnement, la fusion est sans effet sur les comptes de la société mère ;

- cédé sa participation dans la société SCI Noiseraie, générant un produit net de cession de 36 K€ ;
- participé à l'augmentation de capital de la société Altergies, conformément à son engagement initial, et porté sa participation à 18,84% (contre 12,11% précédemment). Cette opération a conduit à la constatation d'un profit de relation pour 73 K€.

1.3.3 Frais de Recherche et Développement

Le Groupe est régulièrement engagé dans des démarches de développement de ses outils et process aux fins :

- de répondre par l'élaboration de solutions innovantes, aux demandes de plus en plus techniques de ses clients ;
- de maîtriser les consommations et diminuer les rejets liés à ses activités, qu'il s'agisse du recyclage des solvants, des recherches de substitution de matières carbonées en métallurgie ou les procédés de traitement des fluorures ;
- de proposer des technologies de rupture visant à anticiper les besoins futurs : on peut citer à titre d'exemple le projet visant à trouver les moyens de stocker l'énergie renouvelable produite afin de la restituer lors des périodes de forte demande énergétique.

Sur plusieurs de ces projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme, le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé depuis 2009 de 1,7 million d'euros, qui se décompose, annuellement, comme suit :

<i>31/12/2013</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2012</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2011</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2010</i>	<i>0,4M€</i>
<i>31/12/2009</i>	<i>0,2M€</i>

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

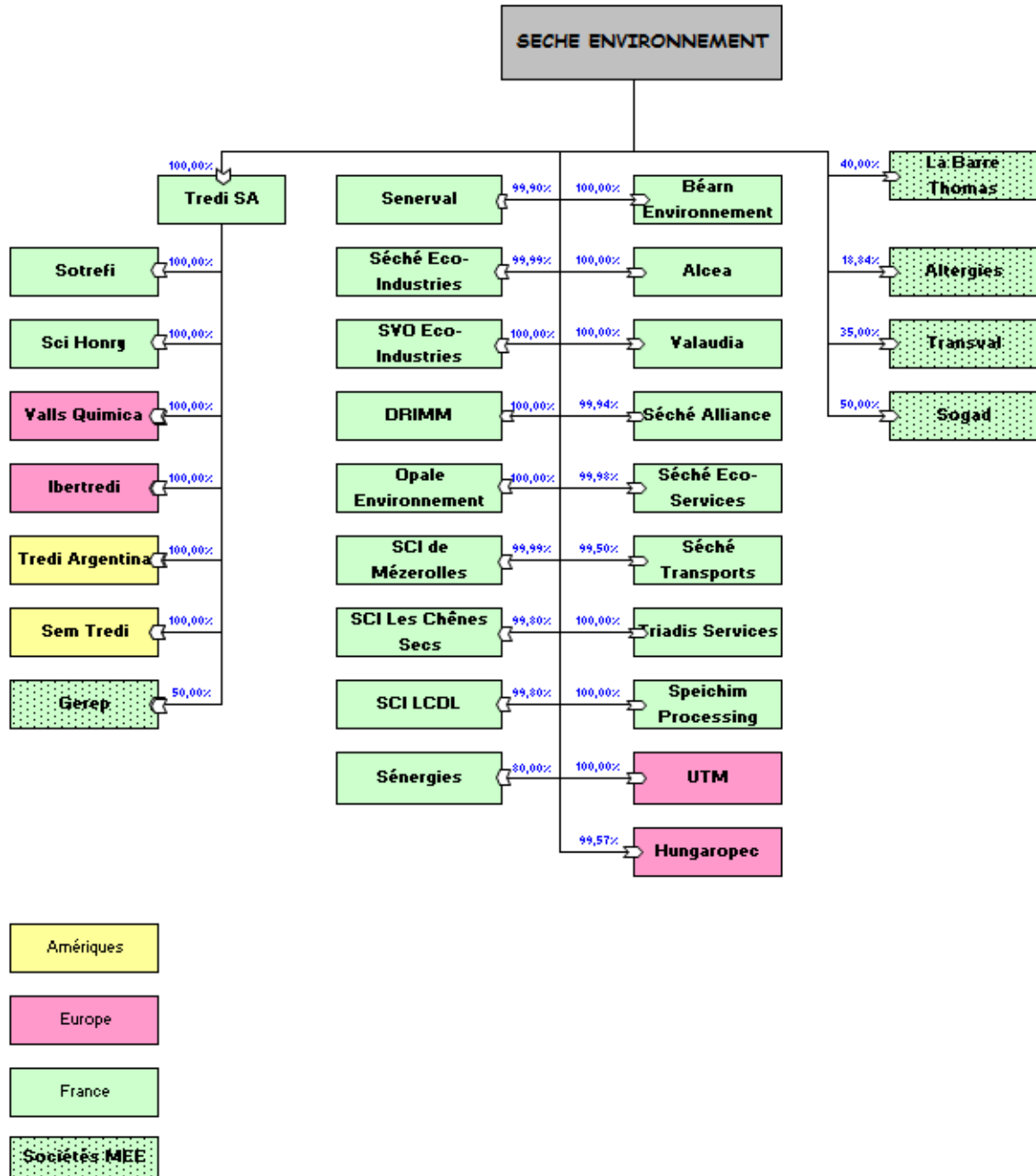
1.3.4 Subventions

Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Le montant total attribué au Groupe au titre de ces subventions au cours de l'exercice :

- 2013, s'élève à 3,1 millions d'euros ;
- 2012, s'élève à 4,2 millions d'euros.

1.3.5 Organigramme

(En % de détention du capital)



1.4 Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels les activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation permet d'identifier les éventuelles dérives et d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de ces risques, et plus généralement celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans la note 18 et suivantes des notes explicatives sur les comptes de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

A la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

1.6 Perspectives 2014

Spécialiste de la valorisation et du traitement des déchets, notamment des déchets industriels dangereux, Séché Environnement se développe au cœur de marchés à forte valeur ajoutée et à barrières à l'entrée élevées.

Au sein d'un environnement économique morose, et dans un contexte où la production industrielle reste peu dynamique notamment en France où le Groupe réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires, Séché Environnement s'appuiera sur la solidité de son activité récurrente auprès de ses clientèles d'industriels et de collectivités et privilégiera la montée en rentabilité de ses outils.

La réduction des effets mix (notamment avec la stabilisation de la contribution des marchés PCB), la montée en puissance des outils nouvellement intégrés et surtout la pleine contribution de Strasbourg-Sénerval et de son nouveau réseau de chaleur doivent permettre au Groupe de poursuivre l'amélioration progressive de sa rentabilité amorcée au 2nd semestre 2013.

Le Groupe envisage des CAPEX de l'ordre de 55 M€, dont 20 M€ d'investissements concessifs au titre de 2014.

L'amélioration de la rentabilité opérationnelle, alliée au retour à un niveau de Capex normatif, doit permettre au Groupe de reprendre la voie du désendettement à compter de 2015 pour viser un levier financier (leverage) autour de 2,5x EBE en 2016.

1.7 Parties prenantes

1.7.1 Actionnariat et évolution du capital

1.7.1.1 Composition du capital social

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2013 (ainsi qu'à la date d'établissement du présent document de référence) à 1 726 974 €, divisé en 8 634 870 actions de 0,20 € chacune, intégralement libérées et librement négociables.

Date Opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre cumulé d'actions de la société	Valeur nominale de l'action	Montant nominal de l'augmentation de capital		Prime d'émission	Montant successif du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par incorporation de réserves		
17/02/1997 division des actions		50 000	100 FF				5 000 000 FF
08/10/1997 division des actions		5 000 000	1 FF				5 000 000 FF
27/11/1997 augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF	400 000 FF		73 600 000 FF	5 400 000 FF
19/12/1997 augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF	5 000 FF		735 000 FF	5 405 000 FF
26/04/2001 transformation du capital en €		5 405 000	0,20 €		257 013,06 €		1 081 000 €
01/10/2001 augmentation de capital *	160 405	5 565 405	0,20 €	32 081 €		10 795 257 €	1 113 081 €
05/07/2002 augmentation de capital **	2 473 057	8 038 462	0,20 €	494 611 €		19 902 780 €	1 607 692 €
12/12/06 Emission 596 408 BSA						10 908 302 €	1 607 692 €
24/04/2007 augmentation de capital ***	596 408	8 634 870	0,20 €	119 282 €		74 717 994 €	1 726 974 €

(*) rémunération de l'apport des titres Alcor à la société

(**) rémunération de l'apport des titres Tredi à la société

(***) exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions

1.7.1.2 Détention du capital social et droits de vote

Situation au 31 décembre 2013	Nombre d'actions	%	Droits de vote (4)	%
Monsieur Joël Séché	1 702 400	19,72%	3 404 800	32,49 %
Société civile Amarosa (4)	1 936 036	22,42%	2 052 072	19,58 %
Sous-total Groupe familial Joël Séché	3 638 436	42,14 %	5 456 872	52,08 %
Groupe CDC	1 726 974	20,00 %	1 726 974	16,48 %
Sous-total Concert (2)	5 365 410	62,14 %	7 183 846	68,56 %
Actions propres (3)	62 944	0,73%	62 944	0,60%
Actionnariat salarié	32 350	0,37%	32 350	0,31%
Public	3 174 166	36,76%	3 199 320	30,53%
Total	8 634 870	100,00 %	10 478 460	100,00%

(1) La société civile familiale Amarosa est contrôlée majoritairement par Joël Séché

(2) Conformément à l'article L233-11 du Code de commerce

(3) Les actions propres sont privées de droit de vote. Toutefois, le tableau présente ici le calcul des droits de vote tel que recommandé par l'AMF pour les déclarations des franchissements de seuils.

(4) En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il peut être justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans au nom du même actionnaire.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Depuis le 1er janvier 2013 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse) à l'exception du franchissement suivant :

La Société civile Amarosa, a déclaré avoir franchi, le 31 mai 2013, à la hausse, le seuil des 5% du capital de la société Séché Environnement et détenir 436 036 actions représentant 5,05% du capital de la Société et 4,49% des droits de vote ; consécutivement, le concert composé de M. Joël Séché, la Société Amarosa et Fonds Stratégique d'Investissement a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 73% des droits de vote et détenir 5 365 410 actions représentant 62,14% du capital de la Société et 72,5% des droits de vote ;

Le 26 juillet 2013 :

- La Société civile Amarosa a déclaré avoir franchi, à la hausse, les seuils statutaires des 22% du capital de Séché Environnement (et tous les seuils inférieurs multiples de 1% entre 5% et 22% dudit capital) ainsi que les seuils statutaires de 19% des droits de vote de Séché Environnement et tous les seuils inférieurs multiples de 1% entre 4% et 19% des droits de vote de Séché Environnement. La société Amarosa déclare détenir à l'issue de cette opération, 22,42% du capital et 19,59% des droits de vote de Séché Environnement.
- Monsieur Joël Séché a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils statutaires de 20% du capital de Séché Environnement et tous les seuils supérieurs multiples de 1% compris entre 20% et 37% (inclus) dudit capital et les seuils statutaires de 33% des droits de vote de Séché Environnement et tous les seuils supérieurs multiples de 1% compris entre 33% et 53% des

droits de vote de Sécché Environnement. Consécutivement, Monsieur Joël Sécché déclare détenir 19,72% du capital et 32,5% des droits de vote de Sécché Environnement.

Ces franchissements de seuil résultant d'un apport en nature de 1 500 000 actions Sécché Environnement appartenant à Monsieur Joël Sécché (actions assorties de droits de vote double), et cet apport induisant la suppression des droits de vote double attachés à ces actions, cette opération :

- est sans effet sur le nombre d'actions détenues par les membres du sous-concert constitué de la société Amarosa et de Monsieur Joël Sécché, agissant de concert avec la Caisse des dépôts et consignations conformément à la publication AMF n°213C0272 du 18 juillet 2013 ;
- induit un franchissement direct à la hausse, par la Caisse des dépôts et consignations, du seuil légal de 15% des droits de vote de Sécché Environnement et des seuils statutaires de 15% et 16% des droits de vote de Sécché Environnement. Consécutivement, la Caisse des dépôts et consignations déclare détenir 1 726 974 actions et droits de vote représentant 20% du capital et 16,48% des droits de vote de Sécché Environnement ;
- induit un franchissement à la baisse, du concert composé de Joël Sécché, la société Amarosa et la Caisse des dépôts et consignations, des seuils statutaires de 72% des droits de vote de Sécché Environnement et de tous les seuils inférieurs multiples de 1% entre 69% et 72% des droits de vote de Sécché Environnement. Consécutivement, le concert déclare détenir 62,14% du capital et 68,56% des droits de vote de Sécché Environnement.

1.7.1.3 Actionnariat salarié

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Sécché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne.

Au 31 décembre 2013, les salariés du Groupe Sécché détiennent 32 350 actions Sécché Environnement au travers du FCPE Sécché Croissance. Cette participation représente 0,4 % du capital et 0,31 % des droits de vote. Au 31 décembre 2012, les salariés du Groupe Sécché détenaient 34 400 actions Sécché Environnement au travers du FCPE Sécché Croissance. Cette participation représentait 0,4 % du capital et 0,28 % des droits de vote.

1.7.1.4 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2013, aucun mandataire en fonction n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

1.7.1.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

Situation au	2011	2012	2013
Groupe familial Joël Sécché *	42,1%	42,1%	42,1%
Groupe CDC / FSI	20,0%	20,0%	20,0%
<i>Sous-total CONCERT</i>	<i>62,1%</i>	<i>62,1%</i>	<i>62,1%</i>
Public	36,9%	36,8%	36,8%
Autocontrôle	0,7%	0,7%	0,7%
Actionnariat salarié	0,3%	0,4%	0,4%
Total	100%	100%	100%

M. Joël Sécché et la Société civile familiale Amarosa contrôlée majoritairement par M. Joël Sécché

Le 10 juillet 2013, FSI a retrocedé à la Caisse des dépôts et Consignations sa participation dans Séché Environnement (participation qui avait été cédée, par la Caisse des dépôts et consignations à FSI le 15 juillet 2009).

1.7.1.6 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société, à l'exception de celui qui est précisé ci-dessous, signé le 16 octobre 2006, amendé le 25 avril 2007 et le 27 mai 2008 et expirant le 26 avril 2017, liant la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs moyennes, Joël Séché et la Société civile Amarosa.

Ce pacte d'actionnaires (enregistré auprès de l'AMF sous le n° 206C1928 le 20 octobre 2006) prévoit les principales dispositions suivantes toujours applicables au 31 décembre 2013 :

- représentation de la Caisse des dépôts et Consignations au Conseil d'administration de Séché Environnement : la Caisse des Dépôts dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires :

les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la Société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la Société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, la Caisse des Dépôts disposerait de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

la Caisse des Dépôts bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titres de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- règles des co-investissements : aussi longtemps que Caisse des Dépôts détiendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit dès que Caisse des Dépôts viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que l'équilibre des participations respectives de la Caisse des Dépôts d'une part et de Joël Séché et la Société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

1.7.1.7 Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AG	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond ou montant nominal maximum
07/06/13	9 ^{ième}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 07 août 2015	172 697 € (1)
	8 ^{ième}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 07 décembre 2014	10% du capital social
08/06/12	16 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	23 mois 08 mai 2014	172 697 € (1)
	17 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	23 mois 08 mai 2014	172 697 € (1)
	18 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	23 mois 08 mai 2014	10% du capital social
	20 ^{ième}	Augmentation de capital en faveur des salariés du groupe	26 mois 08 Août 2014	51 809 € (1)

(1) ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 458 500 € fixé par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale du 08 juin 2012

Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à l'exception de celle portant sur l'achat par la société de ses propres actions et dont il est fait état dans le présent rapport de gestion, dans le paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital.

1.7.1.8 Information sur les options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 08 juin 2012, par le vote de sa dix-neuvième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 26 mois – dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 458 500 € fixé par la vingt-et-unième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 06 mai 2010 aux termes de la douzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

1.7.1.9 Information sur les attributions d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 12 mai 2011, par le vote de sa dixième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 25 avril 2008 aux termes de la septième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

1.7.1.10 Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital

L'Assemblée générale des actionnaires du 07 juin 2013, par le vote de sa septième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 08 juin 2012 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 07 juin 2013 au 31 décembre 2013 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	122 749
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,73%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	/
Nombre de titres détenus en portefeuille	62 944
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 729 068
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2013 (en euros)	1 768 097

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2013), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1 % du nombre pondéré d'actions en circulation soit 85 753 titres ;

- prix de rachat moyen de 32 € par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1er au 30 janvier 2014 soit un montant de 2,7 millions d'euros pour le rachat de 1% du capital ;
- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 5,10 % avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2013 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	Base comptes consolidés publiés au 31/12/2013*	Rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Pro forma après le rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres (part du groupe) (K€)	256 929	(2 744)	254 185	(1,1)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	257 046	(2 744)	254 302	(1,1)%
Endettement financier net (K€) **	225 386	2 744	228 130	1,2%
Résultat net (part du groupe) (K€)	8 685	(92)	8 593	(1,1)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 575	(86)	8 489	(1,0)%
Résultat net par action (€)	1,01	(0,01)	1,01	(0,1)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	8 575	(86)	8 489	(1)%
Résultat net dilué par action (€)	1,01	(0,01)	1,01	(0,1)%

(*) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 28 février 2014, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 25 avril 2014

(**) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active

1.7.1.11 Nantissement des actions

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

1.7.1.12 Titres non représentatifs de capital

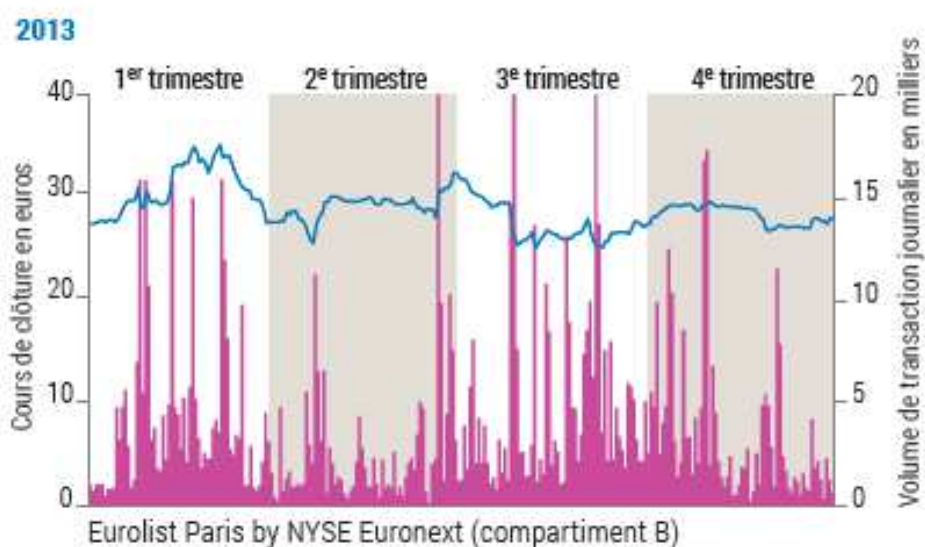
Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

1.7.2 Vie boursière de l'action Séché Environnement

Les actions de Séché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B – indice mid 100) et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Mois	Cours en €			Echanges	
	le plus bas	le plus haut	dernier cours	Nombre	Valeur en
2013					
Janvier	27,40	31,00	29,58	88 828	2,61
Février	29,20	35,88	33,19	91 569	2,99
Mars	27,51	35,50	27,70	85 975	2,80
Avril	25,61	30,15	30,14	56 630	1,57
Mai	29,00	30,20	29,41	32 117	0,96
Juin	28,05	32,49	32,49	89 346	2,72
Juillet	25,10	32,70	25,75	98 368	2,82
Août	25,01	27,55	27,40	100 289	2,64
Septembre	24,89	28,00	27,45	137 719	3,60
Octobre	27,17	29,68	29,45	133 731	3,89
Novembre	26,60	29,50	27,00	44 196	1,25
Décembre	26,90	28,18	28,09	44 791	1,23
Extrêmes & totaux en 2013	24,89	35,88		1 003 559	29,08
2014					
Janvier	27,70	34,50	33,00	106 882	3,44

Évolution du cours de Bourse et des volumes échangés



1.7.3 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration de Séché Environnement SA était composé des membres suivants :

		Date de 1^{ère} Nomination	AG ayant renouvelé le mandat en cours au 31 décembre 2013	Mandat courant jusqu'à l'AG de :
Président Directeur Général et administrateur	Joël Siché	19 octobre 1981	8 juin 2012	2015
Administrateurs	Dominique Cyrot	30 août 2011	8 juin 2012	2015
	Jean-Pierre Vallée	29 novembre 1993	8 juin 2012	2015
	CDC (1), représentée par Jean Bensaïd	12 décembre 2006	12 mai 2011	2014
	Philippe Valletoux	11 mai 2007	7 juin 2013	2016

CDC est entré au Conseil d'administration de Séché Environnement le 12 décembre 2006. Lors de la cession de sa participation au FSI le 15 juillet 2009, la CDC avait quitté le Conseil d'administration de la Société. Lors de la rétrocession le 10 juillet 2013, par le FSI, au profit de CDC, de sa participation dans Séché Environnement, FSI a quitté le Conseil d'administration de Séché Environnement, au profit de CDC pour la durée restant à courir du mandat de FSI, soit jusqu'en 2014.

L'adresse professionnelle des administrateurs est la suivante :

Joël Siché	Les Hêtres – CS20020 – 53811 Changé cedex 09
Jean-Pierre Vallée	56 rue de Lille – 75007 Paris
CDC représenté par Jean Bensaïd	
Philippe Valletoux	
Dominique Cyrot	

1.7.4 Mandats et fonctions exercés

Au 31 décembre 2013, les mandataires sociaux de la Société Séché Environnement exercent les mandats et fonctions dans les sociétés suivantes :

M. Joël Séché :

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Séché Éco-Services SAS	Président	HIME SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Transport SAS	Président	SAUR SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Eco-Industries SAS	Président	HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 26 juillet 2013
Séché Alliance SAS	Président		
Tredi SA	Administrateur		
SCI la Croix des Landes	Gérant		
SCI les Chênes secs	Gérant		
SCI Mezerolles	Gérant		
SCI La Montre	Gérant		
SCI de la Censie	Gérant		
SCI Saint Kiriec	Gérant		
Sci la Perrée	Gérant		
SC Amarosa	Gérant		
Altamir Amboise SCA	Président du conseil de surveillance		

Les sociétés dont Monsieur Joël Séché est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

M. Jean Bensaïd :

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Galaxy	Administrateur représentant de CDC	Eutelsat communication SA	Représentant permanent de CDC infrastructure jusqu'en 2012
SANEF	Représentant permanent de CDC infrastructure	SIG	Administrateur jusqu'en 2012
GRT GAZ	Administrateur	TDF	Représentant permanent de CDC infrastructure jusqu'en avril 2010
HIG	Administrateur	MAP SUB	Président jusqu'en avril 2010
		HIME SA	Président jusqu'au 27 mai 2008
		CDC Infrastructures	Administrateur jusqu'au 24/10/2008
		HIME SAS	Président du Comité de surveillance, représentant du FSI jusqu'au 26 juillet 2013

Les sociétés dont Monsieur Jean Bensaïd est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de la société Eutelsat communication SA.

M. Philippe Valletoux :

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
		Dexia Crédit Local	Vice-Président du Comité de direction jusqu'au 30/09/2009
Société du parc du Futuroscope (SA)	Membre du comité de surveillance	FLORAL	Président-Directeur général jusqu'au 15/10/2009
		DEXIA Sofaxis	Administrateur jusqu'au 04/12/2009
		DEXIA Public Finance Switzerland	Administrateur jusqu'au 28/04/2009
		HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 25 juin 2012

Les sociétés dont Monsieur Valletoux est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de « Dexia Crédit Local ».

Mme Dominique Cyrot :

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Interparfums (SA)	Administrateur depuis avril 2012	SAFETIC	Administrateur jusqu'en 2012

Les sociétés Interparfums et Safetic sont des sociétés cotées.

M. Jean-Pierre Vallée :

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
		B.C.B. Rennes (35) (filiale du Groupe Lafarge) (SA)	Administrateur jusqu'au 29/01/2010
		Simat (12) (filiale du Groupe Saint-Gobain) (SA)	Administrateur jusqu'au 31/01/2010
		Letulle Brevets et Modèles (76) (filiale du Groupe Saint-Gobain) (SAS)	Administrateur jusqu'au 31/01/2010

Les sociétés dont Monsieur Vallée est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

1.7.5 Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Séché a décidé d'adhérer à l'unanimité aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

1.7.5.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le seul dirigeant mandataire social est, sur les trois derniers exercices, Joël Séché (Président-directeur général).

Monsieur Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général, par Séché Environnement SA. Il ne perçoit aucune rémunération de la part des filiales du Groupe.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de souscription ou

d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

1.7.5.1.1 Monsieur Joël Séché

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Joël Séché

(en euros)	2011	2012	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	425 109	426 062	426 062
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	425 109	426 062	426 062

Tableau récapitulatif des rémunérations de Joël Séché

(en euros)	2011		2012		2013	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Avantage en nature (1)	13 109	13 109	14 062	14 062	14 062	14 062
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	425 109	425 109	426 062	426 062	426 062	426 062

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

1.7.5.1.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunérations ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE			
(en euros)	2011	2012	2013
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC/FSI	12 000	12 000	10 500
Dominique Cyrot	12 000	12 000	10 500
Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	12 000
Philippe Valletoux	12 000	12 000	12 000
TOTAL	60 000	60 000	57 000

1.7.6 Conflits d'intérêts

A la connaissance de Séché Environnement aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

1.8 Affectation et répartition du résultat

1.8.1 Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2013 et après avoir constaté l'existence d'une perte de 24 201 222,10 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- affectation d'une perte de 24 201 222,10 euros au compte report à nouveau ;
- distribution de la somme de 8 203 126,5 euros, prélevée sur le compte « prime d'émission » ;
- imputation du compte « Report à Nouveau » sur la prime d'émission pour – 161 299 475,33 euros.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,95 euro par action. Ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques, à la réduction de 40% soit 0,38 euro par action. Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 11 juin 2014.

1.8.2 Dividendes

1.8.2.1 Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

1.8.2.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Eligible à la réfaction
2011	1,30 €	40%
2012	1,30 €	40%
2013	0,95 €	40%

1.9 Données sociales, environnementales et sociétales

1.9.1 Principes de reporting²

1.9.1.1 Périmètre

1.9.1.1.1 Définition du périmètre

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris depuis 1987 et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de Commerce depuis 2002, puis de l'article 225 de la loi n° 2010-788 à compter de 2012.

Séché Environnement SA affiche un total de bilan (comptes français, sociaux) supérieur à 100 millions d'euros. Du fait de son activité de holding, les indicateurs extra financiers visés par cet article 225 sont peu pertinents, et Séché Environnement SA opte pour l'exemption de publication d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées sous forme consolidée.

Les filiales installées sur le territoire national comportent pour leur quasi-totalité des installations classées soumises à autorisation. Du fait de leur consolidation dans le reporting global de Séché Environnement, elles ne font pas l'objet d'informations individualisées.

Trédi SA, seule filiale du Groupe à franchir les seuils des 500 salariés et d'un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros, use de la faculté d'exemption de publication séparée d'informations sociales et environnementales à laquelle elle est soumise pour les exercices ouverts à partir du 31 décembre 2013 (exercice 2014), celles-ci étant publiées par la société –mère consolidante. Trédi SA a choisi de se soumettre à cette publication dès l'exercice 2012.

Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2013, et consolidées en méthode globale.

Les implantations à l'international (environ 4,6 % du chiffre d'affaires 2013 et 5,2 % des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de la même collecte de données sociales et environnementales du fait de leur faible importance relative et de la difficulté de consolidation dans des contextes réglementaires différents de la France.

1.9.1.1.2 Modifications de périmètre

Les règles d'entrées et de sorties de périmètre se calent sur les définitions de consolidation (référentiel IFRS, normes IFRS10 / IFRS5). La mise à jour du périmètre de reporting s'effectue trimestriellement par analogie avec celui de consolidation régi par le service consolidation du Groupe. La collecte des données environnementales et sociales a une périodicité annuelle (année civile).

Le périmètre de suivi des indicateurs environnementaux – à la différence des sociaux – est défini pour Séché Environnement comme étant l'ensemble des établissements classés pour la protection de l'environnement (ICPE) dont il est l'exploitant, c'est-à-dire ceux dont il est titulaire de

² Les principes de reporting font l'objet d'une note de procédures spécifique et détaillée communicable sur demande formulée à la Direction Développement Durable de Séché Environnement : dd@groupe-seche.com

l'autorisation préfectorale d'exploiter (directement ou par filiale interposée). Cette règle basée sur la responsabilité vis-à-vis de l'Administration est d'application en 2013.

En 2012 avaient encore été inclus dans le périmètre l'incinérateur d'ordures ménagères d'Oléron et le site de compostage de Scherwiller dont la gestion est assurée par Séché Eco-Industries, mais dont les arrêtés préfectoraux sont au nom des collectivités locales concernées. Pour la même raison, les sites d'intervention de Séché Eco-services chez les industriels ne rentrent pas dans le périmètre du reporting environnemental de Séché Environnement, car ils figurent dans celui des industriels en question qui détiennent l'arrêté préfectoral.

Les données 2012 comportent la filiale GEREP déconsolidée en 2013, sortant de ce fait des indicateurs sociaux comme environnementaux.

Dans le cas de délégations de service public (DSP) comme Sénerval ou Alcéa, c'est la structure juridique filiale du Groupe attributaire de la DSP qui fait l'objet de l'arrêté préfectoral, et les données environnementales sont donc reportées avec celles de Séché Environnement.

	Variations 2012/2011	Variations 2013/2012
Données sociales		
Entrées dans le périmètre <i>Mouvements annuels</i>	Oléron	Alcea + Scherwiller + Triadis Sces Béziers
<i>Situation à date au 31.12.12</i>	Alcea + Scherwiller + Triadis Sces Béziers	
Sorties du périmètre <i>Flux annuels et situation au 31.12.13</i>		Sogad + Gerep
Données environnementales		
Entrées dans le périmètre <i>Flux annuels</i>	Oléron	Alcéa + Triadis Sces Béziers
Sorties du périmètre <i>Flux annuels</i>		Oléron + Sogad +Gerep

1.9.1.2 Référentiels utilisés

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement consolidé tel que constitué en 2013 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, tels que prévus à l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et listés dans le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur le plan environnemental, ce texte recense de manière générique 14 rubriques d'informations à renseigner au sein du rapport de gestion, les nouveautés par rapport au décret issu de la loi NRE de 2001 se limitant aux aspects de changement climatique et de protection de la biodiversité. En conséquence, Séché Environnement maintient inchangé son reporting concernant les 12 autres rubriques et s'appuie sur la liste d'indicateurs du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce. Les informations relatives aux rejets sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

La Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes (GEREP) a été mise en place pour répondre aux recommandations de la Communauté Européenne sur l'enregistrement des données

environnementales (Protocole « Polluant Release & Transfer Register » et Règlement 166/2006). Les déclarations dans cette base de données sont obligatoires pour les ICPE du type de celles exploitées par Séché Environnement (Arrêté du 26/12/12 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets). Les critères renseignés dans cette base peuvent varier d'un site à l'autre en fonction des particularités de leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation, en particulier en rapport avec les risques ou impacts spécifiques aux différents métiers.

Les déclarations des exploitants font l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de Police, Police de l'eau, Autorité de Sureté Nucléaire). Aussi cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'Administration sert-elle au reporting environnemental du Groupe. Les données sont validées en interne par le Directeur des Laboratoires du Groupe pour intégration au reporting du Groupe, et avant transmission définitive à l'Administration.

Sur le plan social, le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 ajoute de manière explicite les 4 aspects des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui doivent faire l'objet du reporting, à savoir :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- Elimination du travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants.

Exerçant son activité quasi exclusivement en France, et respectueux des lois, l'application de ces principes est un fait acquis depuis toujours pour Séché Environnement. Les autres novations introduites par le décret de 2012 sont minimes et concernent les ventilations des effectifs selon des critères d'âge, de sexe ou de zone géographique, ventilations déjà faites dans les reportings antérieurs du Groupe, construits en cohérence avec les articles L2323-70 et R2323-17 du Code du travail relatifs au contenu du bilan social.

En matière de référentiels, Séché Environnement s'appuie sur des textes ou normes nationaux et/ou internationaux :

- Pour les engagements et le management :
 - Principes directeurs de l'OCDE
 - Conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
 - Principes du Pacte Mondial des Nations Unies
 - Norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale des Organisations
- Pour le management :
 - Norme ISO 9001 pour la certification de la qualité
 - Norme ISO 14001 pour la gestion environnementale
 - Référentiel OHSAS 18001 pour la sécurité et la santé au travail
 - Certification MASE pour le système de management intégré en milieu chimique
- Pour le reporting :
 - Grille du GRI3 (Global Reporting Initiative)
 - Bilan social selon le Code du Travail

- Grille d'indicateurs environnementaux du GEREP
- Méthodologie BEGES telle que définie par l'Article 75 de la loi n° 2010-788 et appuyée sur un outil de calcul spécifique développé pour le Groupe par 3^E – Performance et ECO₂ Initiative en cohérence avec :
 - la méthodologie du Bilan Carbone® initiée par l'ADEME (portée par l'Association Bilan Carbone)
 - le Protocole de quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de gestion des déchets, initié en 2006 par des professionnels français du secteur et l'association Entreprise pour l'Environnement (EpE). Ce Protocole permet d'harmoniser les pratiques en matière de quantification, reporting et vérification des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités de gestion des déchets. Depuis sa création, il a fait l'objet de plusieurs mises à jour. La dernière revue critique en date est celle du World Resource Institute (WRI) qui, avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), est à l'origine du GHG Protocol, la méthode la plus reconnue internationalement pour la comptabilité carbone. Labellisé en 2013 par le WRI, ce Protocole est reconnu comme référentiel volontaire international pour la réalisation de reporting GES dans le secteur des déchets.

La table de correspondance entre ces référentiels a fait l'objet d'une publication de Guide par le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) avec l'expertise de Deloitte® en mai 2012 : « Reporting RSE – Les nouvelles dispositions légales et réglementaires ».

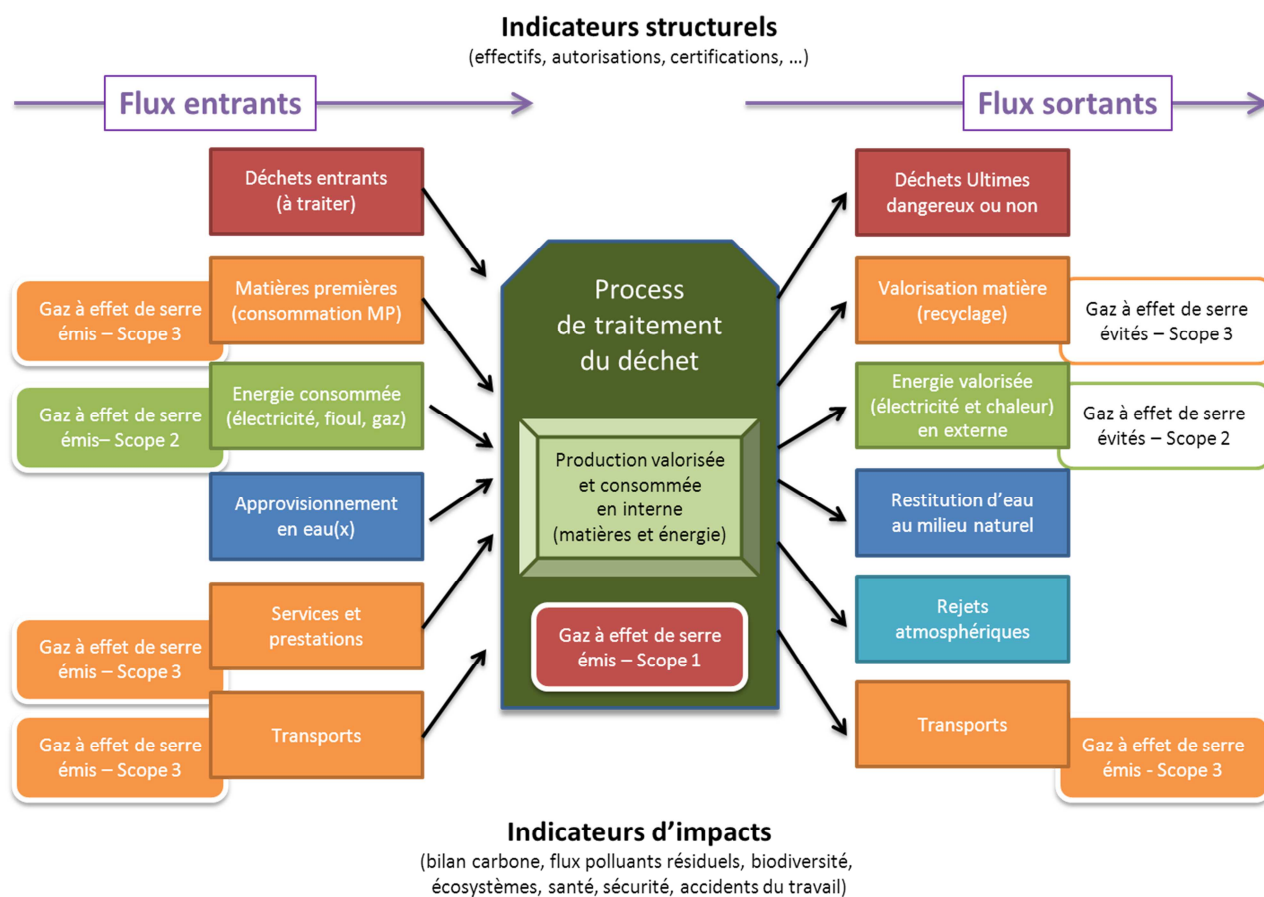
1.9.1.3 Principes

1.9.1.3.1 Mesure

1.9.1.3.1.1 Typologie d'indicateurs

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de trois niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés)
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en deux sous-catégories :
 - Flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants)
 - De définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité ...
- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation ... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.



Cartographie des indicateurs relatifs à un site de traitement de déchets

1.9.1.3.1.2 Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des Ressources Humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (dont celle du GERP) faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.

Les données économiques sont d'origine comptable établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

1.9.1.3.1.3 Comparabilité

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années dans un logiciel de reporting environnemental, et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux

mêmes définitions sur l'ensemble de la période, à l'exception du calcul des émissions de gaz à effet de serre qui a évolué en 2011 pour adopter celle du Bilan Carbone®.

La migration du logiciel TENNAXIA vers une nouvelle version à compter de l'exercice 2013 s'accompagne pour Séch  Environnement d'une nouvelle réflexion sur ses indicateurs, de manière à actualiser le choix et le flux des données en fonction des évolutions tant des métiers et marchés du Groupe que des impositions réglementaires.

1.9.1.3.1.4 *Mat rialit *

Les indicateurs environnementaux jug s pertinents au regard de l'activit  exerc e sont ceux retenus dans les prescriptions fix es par les arr t s pr fectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines impr cisions ou erreurs de reporting sur les exercices pr c dents (en particulier en mati re d'indicateurs environnementaux) peuvent  tre d tect es au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de mat rialit  de 5 % sur la valeur de l'indicateur concern  est retenu par d faut pour les ajustements de donn es sur les exercices ant rieurs identifi s au cours de l'exercice sous revue. Au-del  de ce seuil, la correction donne lieu   commentaire.

Dans le cas particulier du Bilan des Emissions de Gaz   Effet de Serre (BEGES), s'agissant d'un indicateur complexe issu de calculs, un calcul d'incertitude est r alis  en fonction des sources de donn es  l mentaires :

- 1% Donn es relev es par mesures l gales (contr le de m trologie)
- 10% Donn es sur factures
- 30% Donn es obtenues par calcul / extrapolation
- 80% Donn es estim es car non disponibles.

Pour les indicateurs relatifs   la biodiversit , au-del  du statut de protection particuli re qui est accord    certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...), le Groupe d ploie depuis plusieurs ann es des programmes de suivis des diff rentes esp ces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l'avifaune et les amphibiens, esp ces qui sont bio-indicatrices de la qualit  de l'air et des eaux de ruissellement. Une base de donn es centralis e des indicateurs de biodiversit  sera mise en place au courant de l'ann e 2014, en application des engagements pris par le Groupe dans son plan d'action Strat gie Nationale de la Biodiversit  (SNB), reconnu par le MEDDE en janvier 2014.

1.9.1.3.2 *Transparence - Audit des donn es*

Les donn es environnementales ont fait l'objet d'un audit sp cifique par Bureau V ritas Consulting des exercices 2002   2012. En application de l'arr t  pr cisant les modalit s de l'audit pr vu par la loi n  2010-788, S ch  Environnement a confi    KPMG la mission d'audit de ses indicateurs sociaux et environnementaux.

1.9.2 Informations sociales

1.9.2.1 Emploi

1.9.2.1.1 Effectifs mondiaux

Au 31 décembre	2011	2012	2013
Séché Environnement (maison mère)	29	27	28
Filiales françaises en intégration globale	1 531	1 605	1 633
Sous total périmètre Article 225	1 560	1 632	1 661
France Intégration proportionnelle ³	10	5	
Filiales étrangères Europe ⁴	76	64	63
Filiales étrangères Amériques ⁵	25	27	28
Total	1 671	1 728	1 752

1.9.2.1.2 Effectifs en France

1.9.2.1.2.1 Effectifs à date (au 31 décembre)

1.9.2.1.2.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre	2011			2012			2013		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	213	76	289	226	85	311	236	92	328
Agents de maîtrise	326	109	435	341	105	446	330	101	431
Employés	115	146	261	122	144	266	115	152	267
Ouvriers	543	32	575	572	37	609	595	40	635
Total en unités	1 197	363	1 560	1 261	371	1 632	1 276	385	1 661
% hommes/femmes	76,7	23,3		77,3	22,7		76,8	23,2	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.2.1.2.1.2 Par nature de contrats et par sexe

Au 31 décembre	2011			2012			2013		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	1 153	343	1 496	1 220	354	1 574	1 243	349	1 592
CDD (durée déterminée)	44	20	64	41	17	58	33	36	69
Total en unités	1 197	363	1 560	1 261	371	1 632	1 276	385	1 661
% CDD / effectif total	3,7	5,5	4,1	3,3	4,6	3,6	2,6	9,4	4,2

H (hommes) F (femmes) T (total)

³ Société détenue à 50%, mais sans contrôle opérationnel

⁴ Espagne (régénération de solvants), Allemagne (traitement de gaz), et Hongrie (Installation de stockage) déconsolidée en 2013 avec effet 2012

⁵ Mexique et Argentine (décontamination de transformateurs)

1.9.2.1.2.1.3 Pyramide des âges⁶

Au 31 décembre 2013	Hommes	Femmes	Total
< 25 ans	46	27	73
de 25 à 29 ans	97	39	136
de 30 à 34 ans	175	61	236
de 35 à 39 ans	199	58	257
de 40 à 44 ans	222	88	310
de 45 à 49 ans	204	57	261
de 50 à 54 ans	187	32	219
de 55 à 59 ans	123	18	141
> 60 ans	23	5	28
Proportion de séniors (> 45 ans)	42,1%	29,1%	39,1%
Age moyen	42	39	41,5

1.9.2.2 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
En unités d'effectif									
Equivalent temps plein	1 193	349	1 542	1 258	360	1 618	1 273	371	1 644
Mensuel moyen	1 159	368	1 527	1 211	364	1 575	1 264	368	1 632

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.2.2.1 Mouvements de personnel

1.9.2.2.1.1 Embauches par nature de contrats et par sexe

En unités d'effectif	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	129	15	144	135	39	174	102	19	121
CDD (durée déterminée)	55	20	75	36	15	51	48	39	87
Dont surcroît de travail	46	14		34	7		44	30	
Dont remplacements	9	6		2	8		4	9	
Total en unités	184	35	219	171	54	225	150	58	208
% hommes/femmes	84,0	16,0		84,0	16,0		72,1	27,9	

H (hommes) F (femmes) T (total)

⁶ Les bornes des classes d'âge ont été avancées d'un an (30 à 34 ans par exemple) par rapport aux publications des années précédentes (31 à 35 ans en l'occurrence) de manière à les faire coïncider avec celles réglementaires des textes régissant les « contrats de génération ».

1.9.2.2.1.2 Départs par motifs et par sexe

En unités d'effectif	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	13	6	19	10	7	17	11	5	16
Licenciements individuels	7	0	7	22	5	32	13	4	17
En cours période d'essai	3	1	4	4	1	5	3	0	3
Ruptures conventionnelles	13	9	22	15	5	20	6	4	10
Licenciements économiques	3	6	9	2	5	7	0	1	1
Transferts sociétés Groupe	5	0	5	10	3	13	13	4	17
Retraites & préretraites	2	0	2	6	0	6	10	1	11
Décès	1	0	1	0	0	0	3	0	3
Fins de CDD	40	17	57	51	23	74	31	16	47
Autres	0	0	0	0	0	0	7	0	7
Total en unités	87	39	126	120	49	169	97	35	132
% hommes/femmes	69	31		71	29		73	27	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.2.2.1.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2013	Hommes	Femmes	Total
< 5 ans	374	131	505
de 6 à 10 ans	293	106	399
de 11 à 15 ans	237	67	304
de 16 à 20 ans	158	33	191
de 21 à 25 ans	94	34	128
de 26 à 30 ans	77	8	85
> 30 ans	43	6	49
Ancienneté moyenne	10	9	9,7

1.9.2.2.2 Rémunérations

1.9.2.2.2.1 Masse salariale globale

En k€	2011	2012	2013
Masse salariale brute	56 384	60 133	63 939
Charges sociales patronales	27 612	29 633	31 685
Coût salarial global	83 996	89 766	95 624

1.9.2.2.2.2 Participation et intéressement

En k€ ou unités d'effectif	2011	2012	2013
Total de la réserve de participation	2 564	2 168	1 546
Nombre de bénéficiaires	1 355	1 525	687
Montant global de l'intéressement	246	435	0
Nombre de bénéficiaires	594	905	0

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options.

1.9.2.2.3 Pyramide des salaires des permanents (12 mois) par sexe

Année 2011	Hommes		Femmes		Total	
En k€ ou unités d'effectif	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 28 281 €)	5 397	213	1 684	69	7 082	282
> 0,8 x Plafond S.S. (> 28 281 €)	8 827	284	2 281	77	11 108	361
> 1,0 x Plafond S.S. (> 35 352 €)	6 143	159	1 678	46	7 822	205
> 1,2 x Plafond S.S. (> 42 422 €)	6 636	142	1 090	23	7 727	165
> 1,5 x Plafond S.S. (> 53 028 €)	1 815	32	626	11	2 441	43
> 1,8 x Plafond S.S. (> 63 634 €)	1 385	21	330	5	1 716	26
> 2,0 x Plafond S.S. (> 70 704 €)	8 444	78	1 101	11	9 546	89
Total	38 651	929	8 795	242	47 447	1 171

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 35 352 €

Année 2012	Hommes		Femmes		Total	
En k€ ou unités d'effectif	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 29 098 €)	4 308	214	1 394	74	5 701	288
> 0,8 x Plafond S.S. (> 29 098 €)	4 380	186	878	56	5 257	242
> 1,0 x Plafond S.S. (> 36 372 €)	3 238	142	820	31	4 058	173
> 1,2 x Plafond S.S. (> 43 646 €)	3 727	111	812	21	4 540	132
> 1,5 x Plafond S.S. (> 54 558 €)	1 285	34	476	6	1 761	40
> 1,8 x Plafond S.S. (> 65 470 €)	1 222	13	269	4	1 491	17
> 2,0 x Plafond S.S. (> 72 744 €)	7 324	67	966	8	8 290	75
Total	25 484	767	5 614	200	31 098	967

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 36 372 €

Année 2013	Hommes		Femmes		Total	
En k€ ou unités d'effectif	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 29 625 €)	8 335	313	2 968	117	11 303	430
> 0,8 x Plafond S.S. (> 29 625 €)	10 331	312	2 420	73	12 751	385
> 1,0 x Plafond S.S. (> 37 032 €)	7 360	182	1 785	45	9 145	227
> 1,2 x Plafond S.S. (> 44 438 €)	7 491	153	1 394	28	8 885	181
> 1,5 x Plafond S.S. (> 55 548 €)	3 724	58	1 098	18	4 822	76
> 2 x Plafond S.S. (> 74 064 €)	8 580	77	1 139	11	9 719	88
Total	45 821	1 095	10 804	292	56 625	1 387

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 37 032 €

1.9.2.3 Organisation du travail

1.9.2.3.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires.

1.9.2.3.1.1 Temps partiel

Nombre de contrats	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31 décembre									
A la demande du salarié	6	51	57	6	49	55	6	55	61
Imposé par l'entreprise	3	5	8	0	1	1	0	0	0

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.2.3.1.2 Travail posté

Effectif au 31 décembre	2011			2012			2013		
	F	A	T	F	A	T	F	A	T
travaillant en équipes									
2 équipes	18	115	133	67	18	185	97	172	269
3 équipes	0	68	68	5	122	127	7	23	30
> 3 équipes	0	287	287	0	212	212	0	277	277
Total	18	470	488	72	452	524	104	472	576
% effectif postés/total	31,3			32,1			34,7		

F (fixe) A (alterné) T (total)

1.9.2.3.1.3 Heures supplémentaires

Nombre d'heures supplémentaires	2011	2012	2013
HS effectuées et payées	39 580	36 438	36 667
% HS/heures totales théoriques	1,4	1,2	1,2

1.9.2.3.1.4 Intérim par motifs

Effectif moyen ETP	2011	2012	2013
Remplacement de salariés absents	76	122	63
Surcroit de travail	97	57	104
Total	173	179	168

1.9.2.3.2 Absentéisme

1.9.2.3.2.1 Nombre de jours d'absence

Nombre de jours	2011	2012	2013
Total sur l'ensemble du Groupe	24 445	25 227	22 939
Moyen par salarié	16,0	16,0	13,7

1.9.2.3.2.2 Taux d'absentéisme par motifs

% du nbre théorique de jours travaillés	2011	2012	2013
Maladie	4,78	4,91	4,11
Maternité	0,59	0,48	0,47
Accidents du travail et de trajets	0,43	0,34	0,36
Evènements familiaux+ autres	1,22	1,29	1,23
Total	7,02	7,02	6,16

1.9.2.4 Relations sociales

1.9.2.4.1 Conventions collectives

% de l'effectif	2011	2012	2013
Union des Industries Chimiques (UIC)	46	41	38
Activités du déchet	43	44	46
FG3E	4	7	8
Transports routiers	4	4	4
Travaux publics	3	3	4
Total de l'effectif France	100	100	100

1.9.2.4.2 Organisation du dialogue social

Nombre de membres de	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Comité d'entreprise	16	5	21	17	4	21	14	7	21
Comité central d'entreprise	5	2	7	5	2	7	7	3	10
Délégations uniques	18	10	28	24	3	27	20	5	25
CHSCT (pour sites > 50)							28		28

H (hommes) F (femmes) T (total)

Nombre de réunions de	2011	2012	2013
Comité d'entreprise	45	72 ⁷	57
Comité central d'entreprise	16	7	12
Délégations uniques du personnel	35	84	67
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail	46	9	50

1.9.2.4.3 Bilan des accords collectifs

Les sujets abordés sont fonction de l'évolution de la réglementation et des secteurs de conventions collectives concernées. A fin 2013, le bilan du Groupe est le suivant :

- GPEC : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
- Accords sur la pénibilité (en marge y sont abordés aussi les risques psychosociaux)
 - 59% du personnel n'est pas concerné, 37% dispose d'un accord et de plans d'action, et 4% est encore en phase d'analyse.
- Accord sur l'égalité professionnelle (89% du personnel couvert)
 - (les 11% restants pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50)
- Gestion du handicap (100 % du personnel couvert)
- Plans de formation (100 % du personnel couvert)
- Accords d'entreprise et/ou salariaux ... selon contextes locaux

⁷ Données corrigées par rapport à la publication 2012

1.9.2.5 Santé et sécurité

1.9.2.5.1 Conditions de santé et sécurité au travail

1.9.2.5.1.1 Maladies professionnelles

Le Groupe a 4 cas de maladies professionnelles déclarés, dont un seul reconnu.

1.9.2.5.1.2 Bien-être au travail

Une première étude sur les risques psycho -sociaux a concerné environ 30% des salariés.

1.9.2.5.1.3 Organisation

Tous les sites ont un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui décline la politique à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art L 4644-1 du Code du Travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un « salarié aux risques professionnels » qui agit en liaison avec le médecin du travail.

1.9.2.5.1.4 Formation à la sécurité

Des formations spécifiques sont dispensées : Management et Optimisation des Comportements Sécurité (MOCS) avec pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience.

1.9.2.5.1.5 Certifications OHSAS 18001

Les activités du Groupe sont pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

Stockage	Incinération	Physico-chimique	Régénération	TOTAL Tonnage
95 %	78 %	39%	néant	87%

1.9.2.5.1.6 Dépenses engagées pour la sécurité

En k€	2011	2012	2013
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et EPI ⁸	1 588	1 719	2 113
Investissements d'amélioration des conditions d'exécution du travail	1 058	611	929

⁸ EPI (équipements de protection individuelle) - nouvelle méthodologie de consolidation en 2013 englobant tous les équipements de protection, données 2011 et 2012 recalculées sur les bases de 2013

1.9.2.5.2 Accidents du travail

<i>Taux de fréquence avec arrêt de travail</i>	2011	2012	2013
TF1 – Personnel salarié	17,6	18,5	16,4
TF1 – Salariés + intérimaires	21,2	20,7	18,9

<i>Taux de gravité</i>	2011	2012	2013
TG – Personnel salarié	0,8	0,8	0,8
TG – Salariés + intérimaires	0,8	0,7	0,8

1.9.2.6 Formation

1.9.2.6.1 Politiques de formation

1.9.2.6.1.1 Budget alloué

	2011	2012	2013
En k€ (valeur HT)	936	1 187	1 640
En % de la masse salariale	1,7	2,0	2,6

Les entités constitutives du Groupe définissent les plans de formation au niveau des structures élémentaires, en application de la loi avec concertation des comités d'entreprise. Il n'y a pas de document unique pour le Groupe, pour tenir compte des spécificités des métiers.

1.9.2.6.1.2 Thématiques des formations

<i>% des budgets dépensés</i>	2011	2012	2013
Environnement qualité sécurité	54	56	50
Métiers	36	26	26
Management communication	2	9	7
Gestion administration, RH	2	2	8
Autres	6	7	9

Le Groupe forme son personnel dans des organismes de formation agréés et développe parallèlement des modules de formation en interne, animés par du personnel formé à cet effet.

L'approche « intégrée » des enseignements dispensés dans le cadre de cette démarche constitue son originalité. Par exemple, les formations réglementaires obligatoires (conducteurs d'engins, élingueurs,...) qui, de par leur caractère répétitif et « déconnecté » des réalités du terrain induisent généralement un manque de motivation du personnel, sont autant que possible intégrées à une formation métier plus large. A titre d'illustration, au salarié formé à la conduite d'un engin de manutention sera conjointement dispensé un enseignement relatif à l'étiquetage et au rangement des déchets conditionnés.

1.9.2.6.2 Formations dispensées

1.9.2.6.2.1 Total

<i>Effectif ou heures</i>	2011	2012	2013
Nombre de stagiaires dispensés	2 606	2 579	3 540
Nombre de salariés formés			1 280
Nombre d'heures de formation	19 429	24 328	30 196

1.9.2.6.2.2 Ventilation des stages

Nombre	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	269	112	381	267	123	390	449	196	645
Agents de maîtrise	872	204	1 076	910	179	1 089	1 177	183	1 360
Employés	214	127	341	272	98	370	339	171	510
Ouvriers	768	40	808	722	8	730	1 015	10	1 025
Total	2 123	483	2 606	2 171	408	2 579	2 980	560	3 540
% hommes/femmes	81,5	18,5		84,2	15,8		84,2	15,8	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.2.6.2.3 Ventilation du nombre de stagiaires

Nombre	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres							174	70	244
Agents de maîtrise							303	88	391
Employés							112	101	213
Ouvriers							424	8	432
Total							1 013	267	1 280
% hommes/femmes							79,1	20,9	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.2.6.2.4 Ventilation des heures de formation

Heures	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	2 517	1 019	3 536	3 054	1 287	4 341	3 872	1 697	5 569
Agents de maîtrise	5 836	1 430	7 266	7 459	1 533	8 992	8 315	1 175	9 490
Employés	2 047	764	2 811	2 492	605	3 097	3 070	1 301	4 371
Ouvriers	5 575	241	5 816	7 792	106	7 898	10 704	64	10 768
Total	15 975	3 454	19 429	20 797	3 531	24 328	25 961	4 237	30 198
% hommes/femmes	82,2	17,8		85,5	14,5		86,0	14,0	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.2.6.2.5 Droit individuel à la formation (DIF)

Droits au 31/12 de l'année précédente (en heures)	2011	2012	2013
cumulés non utilisés	136 286	154 531	153 507
ayant donné lieu à accord pour une formation ultérieure	834	704	428

1.9.2.7 Egalité de traitement

1.9.2.7.1 Egalité Hommes / Femmes

Voir chapitre relatif à la « Promotion et respect des conventions de l'OIT ».

1.9.2.7.2 Personnes handicapées

100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap. Le Groupe a signé un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur tous les sites du Groupe en vue de recruter à terme des

travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.

<i>Nombre de bénéficiaires⁹</i>	2011	2012	2013
Dans l'entreprise	38	44	53
Sous-traitance en secteur protégé	6	6	6
Total	44	50	59

1.9.2.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT

1.9.2.8.1 Liberté d'association et négociation collective

1.9.2.8.1.1 Politique générale

Dans ses Codes de Comportements et d'actions mis à jour en 2013 (point n°4) le Groupe précise sa position :

« *Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :*

- *Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;*
- *Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;*
- *Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe. »*

1.9.2.8.1.2 Délégations syndicales

<i>Nombre de délégués syndicaux</i>	2011	2012	2013
Total	21	22	20

1.9.2.8.1.3 Délégations du personnel

<i>Délégués du personnel</i>	2011	2012	2013
Nombre	22	27	24
Nombre de réunions	50	51	47

1.9.2.8.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'Homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, obligatoire et/ou des enfants, respect des populations autochtones). Toutefois il estime être très peu exposé à ce risque, l'activité du Groupe se déroulant quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

⁹ Valeurs arrêtées en février de l'année concernée, à la date des déclarations réglementaires

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Le Groupe procède généralement à des recrutements locaux et est très faiblement confronté à cette problématique. Il s'attachera davantage à conserver de grands équilibres :

- De genre : avec un effectif qui ne peut être à parité (pénibilité de certains postes) mais avec une égalité des chances (par exemple taux de cadres femmes 28% pour une féminisation moyenne à 23%)
- De génération : équilibre de la pyramide des âges (âge moyen 41 ans et effectif séniors de plus de 45 ans à 39% du total des salariés)
- D'expérience : avec une pyramide d'ancienneté bien équilibrée autour d'une moyenne de 10 ans.

89% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 11% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50).

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée, et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses salariés, ni d'aucun tiers.

1.9.2.8.3 Abolition du travail des enfants¹⁰ et élimination du travail forcé ou obligatoire¹¹

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique. Du fait des zones géographiques où le Groupe est présent, ce dernier est peu exposé à ces risques.

1.9.3 Informations environnementales

1.9.3.1 Politique générale en matière environnementale

1.9.3.1.1 Organisation pour prise en compte des aspects environnementaux

1.9.3.1.1.1 Politique générale

Le métier de Séché Environnement est la valorisation et le traitement de tous les déchets (hors radioactifs) pour tous types de clients (industriels ou collectivités territoriales).

Tous les sites de traitement de Séché Environnement sont des Installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE) et respectent leur arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe nature et volume des déchets à l'entrée, mais également donne les normes de rejets aqueux et atmosphériques. La traçabilité du déchet est sur toute la chaîne de valorisation/traitement des déchets, et le respect des normes environnementales est contrôlé par l'administration.

Il est donc de l'essence même de Séché Environnement d'adapter son outil industriel pour diminuer son impact environnemental dès promulgation réglementaire de nouvelles valeurs limites. Les

¹⁰ HR6

¹¹ HR6 & HR7

mesures en sont faites sous contrôle de l'administration (DREAL) avec un large panel de techniques de mesure, physico-chimiques ou biologiques (mesures de la biodiversité et de la qualité de l'air par les lichens). L'objectif du Groupe est de traiter le déchet au bénéfice de la planète, dans le respect des normes réglementaires.

Séché Environnement ne peut toutefois se fixer d'objectifs environnementaux chiffrés absolus car le Groupe est tributaire de la qualité et du mix des déchets qu'il traite pour ses clients (industriels en particulier où l'hétérogénéité est la plus importante).

Nota :

Ainsi le Groupe ne peut s'engager sur un objectif de performance en valeur absolue de rejet atmosphérique en soufre par exemple car celui-ci sera fonction du volume et de la teneur en soufre du déchet que ses clients lui auront confié pour traitement. Un autre exemple illustre la totale dépendance du Groupe à la nature des déchets qui lui sont remis par ses clients pour traitement : la limitation à pouvoir restreindre par une politique volontariste ses déchets. Ils sont quasi inexistantes lors de l'incinération d'un déchet liquide, ou à l'autre extrême, il restera le même tonnage sortant pour le traitement d'une terre polluée. En moyenne la masse des mâchefers représente 20 à 30% de celle des déchets entrants.

1.9.3.1.1.2 Démarches de certification ISO 14001 & MASE

Les activités industrielles du Groupe sont intégralement certifiées ISO 14001. Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la « Charte CO₂ des transporteurs » pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

1.9.3.1.2 Organisation et information

1.9.3.1.2.1 Organisation interne

L'exercice de cette politique est du ressort du directeur des opérations industrielles, membre de la direction générale.

Un poste spécifique de directeur de l'éco-responsabilité santé/sécurité lui est adjoint. Celui-ci a en charge le suivi et la coordination au quotidien des actions des différents sites. Ses relais de terrain sont au niveau de chaque site élémentaire : le responsable Qualité Sécurité Santé Environnement.

1.9.3.1.2.2 Politique d'information

1.9.3.1.2.2.1 Niveau réglementaire

Le suivi et la discussion des politiques environnementales sont effectués au sein des CLIS¹² où siègent à côté de l'industriel les administrations, les élus, des associations, des riverains. Les bilans environnementaux y sont présentés annuellement (en sus des déclarations aux autorités DREAL¹³).

1.9.3.1.2.2.2 Politique d'ouverture et de visites de sites

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des salariés à leur poste de

¹² CLIS : comités locaux d'information et de surveillance

¹³ DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement

travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle encore à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

En 2013, ce sont plus de 6 800 visiteurs qui ont été accueillis lors de près de 460 visites. Les journées portes ouvertes viennent s'ajouter à ces valeurs.

1.9.3.1.2.2.3 Nouvelles technologies de communication

Séché Environnement a mis en place dès 2011 de nouveaux outils de communication de manière à disposer d'une large palette d'outils à destination de ses parties prenantes (personnel, associations, institutions ...) en utilisant les facilités offertes par internet : site corporate, blog et Facebook.

1.9.3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions

1.9.3.1.3.1 Organisation

Etablissements classés pour la protection de l'environnement, tous les sites du Groupe disposent de Plans d'opérations internes (POI), de Plans de prévention et d'intervention (PPI) en lien avec leur zone d'implantation...

Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, SDIS¹⁴ ...) en vue d'une formation mutuelle.

Le Groupe s'est doté au niveau direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

1.9.3.1.3.2 Illustrations

Quelques exemples de mesures prises en sus des équipements techniques :

- Bruit : gestion de la circulation des camions et des engins (circuits et horaires) et capotage de certaines installations techniques (moteurs)
- Poussières : lors des chantiers arrosages et plantations de végétaux ; pour les émissions de l'incinération des électrofiltres et lavages de gaz
- Odeurs : travail dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le week-end, et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

1.9.3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

¹⁴ SDIS : service départemental d'incendie et de secours

1.9.3.1.4.1 Activité courante

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

1.9.3.1.4.2 Dépenses supplémentaires¹⁵

Seules les dépenses supplémentaires identifiables sont prises en compte. Par exemple, la construction d'une station d'épuration des eaux usées constitue une dépense environnementale, mais les dépenses d'entretien supportées au cours des exercices suivants perdent leur caractère environnemental ; en revanche, les dépenses supplémentaires qui augmenteraient les capacités de traitement des eaux usées par rapport aux performances initiales, correspondent à des dépenses environnementales.

Sont exclues du champ :

- les amendes et pénalités
- les dépenses dont ce n'est pas l'objet principal que de veiller à la protection de l'environnement
- les dépenses pouvant influencer favorablement sur l'environnement, mais qui ont avant tout pour objet de satisfaire d'autres besoins comme améliorer la rentabilité, l'hygiène ou la sécurité sur les lieux de travail (par exemple les nouveaux centres de tri).

	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX						DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTISSEMENTS	TOTAL DEPENSES
	01/01/13	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/13	Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées	31/12/13
<i>En milliers d'euros (classification Eurostat)</i>									

1.9.3.1.4.2.1 Par domaines

Protection de l'air ambiant et du climat							67	110	176
Gestion des eaux usées								441	441
Gestion des déchets								569	569
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface	272	(272)						75	(197)
Lutte contre le bruit et les vibrations								27	27
Protection de la biodiversité et du paysage							13		13

¹⁵ Au sens de la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité

Protection contre les rayonnements									
Recherche et développement									
Autres activités de protection contre l'environnement	13.281	3 822	110	745		16 248			3 077
Totaux	13 553	3 550	110	745		16 248	80	1 222	4 107

1.9.3.1.4.2.2 Par type d'actions

Pré-traitement, traitement et élimination								344	344
Mesure et contrôle							81	4	85
Recyclage, valorisation									
Prévention des pollutions	13 553	3 550	110	745		16 248		874	3 679
Totaux	13 553	3 550	110	745		16 248	81	1 222	4 107

1.9.3.2 Impacts de l'activité de gestion des déchets

1.9.3.2.1 Eau : approvisionnement, consommation & rejets

1.9.3.2.1.1 Politique eau

Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site. Une large part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process (stabilisation), pour du lavage de camion, le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts. Hormis les eaux sanitaires certains sites sont autonomes (Changé) voire restituent plus d'eau au milieu naturel qu'ils n'en consomment (Hombourg –physico chimique)

1.9.3.2.1.2 Consommation d'eau

Consommation en milliers de m ³	2011	2012	2013
Incinération	4 151	4 057	3 927
Autres métiers	267	233	192
Total en milliers de m³	4 418	4 290	4 119

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, certaines techniques de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes d'épuration associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération, et la stabilisation des déchets ultimes avant stockage. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution constante des volumes prélevés.

1.9.3.2.1.3 Origines de l'eau consommée¹⁶

Sources d'approvisionnement en milliers m ³	2011	2012	2013
Total consommé en milliers de m³	4 418	4 290	4 119
Dont prélèvement en nappe phréatique	3 883	3 785	3 748
Dont réseau adduction d'eau de ville			364
Proportion ex nappes phréatiques	87,9%	88,2%	94,9%
Eaux recyclées dans les process (évitement de prélèvement)			193

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits aucun n'étant situé dans des zones protégées (zones humides recensée RAMSAR).

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif (<5%) par rapport aux réserves que représentent ces dernières et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes non fossiles alimentées par les eaux des Alpes.

En l'absence d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est de moindre impact environnemental que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, non nécessaire pour les usages industriels.

Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des lixiviats du stockage de déchets comme eaux de process en particulier dans la stabilisation de déchets à admettre en Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

¹⁶ EN9 - Seules les eaux recyclées en process sont comptabilisées à l'exclusion de celles utilisées en 2nd usage pour de l'arrosage, du lavage de camions ou du nettoyage de voirie.

1.9.3.2.1.4 Restitutions d'eau au milieu naturel

Restitutions en milliers de m ³	2011	2012	2013
Total en milliers de m³	2 686	2 542	2 812
Dont rejets via une Station d'Épuration			2 714
Relatif à la consommation	60,8%	59,3%	69,7%

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont entre autres les métaux lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).

Il va de soi, que du fait de son activité et de son organisation, Séché Environnement ne pratique aucun rejet volontaire de produits chimiques, huiles et carburants dans le milieu naturel. Aucun rejet accidentel n'a non plus été constaté ces dernières années.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;
- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

1.9.3.2.1.5 Qualité des eaux restituées au milieu naturel¹⁷

Contaminants en tonnes par an	2011	2012	2013
Sels solubles	5 114	5 132	8 921
DCO - Demande Chimique en oxygène	782	759	249
MES – Matières en suspension	43,3	50,3	22,7
Métaux totaux	1,9	2,1	1,7
METOX - Indice	6,5	7,3	6,0
AOX	0,6	0,9	1,1

¹⁷ La forte croissance en sels solubles s'explique par une sous-évaluation en 2011 et 2012 où Trédi Saint-Vulbas n'avait pas été consolidé par erreur sur ce critère.

1.9.3.2.2 Matières premières consommées : quantités & origines¹⁸

<i>Consommation en milliers de tonnes</i>	2011	2012	2013
Ex valorisation interne de déchets	nd	93	
Achats externes	nd	45	Nouvelle
Total en kt	85	138	nomenclature à compter de 2013
En proportion du tonnage traité	3,5%	6,3%	
Proportion issue de déchets		67,4%	

Ramenées à la tonne de déchets traités, les activités les plus consommatrices de matière le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physico-chimique et incinération). Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs ou « produits chimiques ») ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou « matériaux de TP »). Une part des besoins en matière première est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

Cette nouvelle approche d'analyse des consommations entre en vigueur sur l'exercice 2013. La liste des matières composant la « consommation » a été élargie pour intégrer des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre pour le jour où le Groupe décidera de passer au scope 3.

<i>Consommation en milliers de tonnes</i>	2011	2012	2013
Matières 1^{ères} achetées (Chimie)			29
Matières 1^{ères} achetées (usage TP)			96
Total Matières 1^{ères} achetées en kt			126
Matières 1^{ères} issues du recyclage (TP)			147
Total général Matières 1^{ères} utilisées			273
Proportion issue de déchets			53,8%

1.9.3.2.3 Impacts des rejets atmosphériques

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2011	2012	2013
Oxydes d'azote en t NO ₂	517	546	485
Dioxyde de soufre en t SO ₂	418	339	159
Acide chlorhydrique en t HCl	6,6	6,1	9,7
Poussières en t	9,9	13,9	10,5
Dioxines et furanes en grammes	0,082	0,092	0,149

L'exploitation des usines d'incinération s'accompagne du rejet d'effluents gazeux et de poussières dont l'épuration fait l'objet de contrôles très précis. Sont en particulier analysés l'acide chlorhydrique (HCl), le dioxyde de soufre (SO₂) pour leur pouvoir acidifiant, le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO_x) source d'eutrophisation.

¹⁸ Changement de liste de matières 1^{ères} inventoriées en 2013 en lien avec leur impact GES

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2011	2012	2013
Composés Organiques Volatils (COV)			
Incinération (sources canalisées)	5,5	11,4	4,2
Valorisation chimique	35,4	39,0	38,3
Stockage	1,5	33,9	11,7
Total	42,4	84,3	54,2

La pollution photochimique se compose d'un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants. Parmi les sources de ces substances figurent les composés organiques volatils (COV) qui se retrouvent principalement pour le Groupe dans les activités de régénération de solvants et d'incinération. Ces mesures étant récentes et d'une réalisation délicate, les périmètres de mesure sont étendus d'année en année. La croissance des valeurs ne s'analyse donc pas comme une augmentation des quantités émises, mais comme une meilleure connaissance des flux en vue de leur captation.

1.9.3.2.4 Utilisation des sols

Pour le paysage des sites de stockage, une équipe d'écologues est active depuis 1994 pour en assurer l'intégration. Des schémas directeurs sont établis, préservant les zones écologiques sensibles (zones humides en particulier) et des simulations sont faites pour permettre des échanges avec les populations riveraines. En cours d'exploitation, cette équipe veillera au bon équilibre de la nature et boîsera, ensemencera avec des espèces locales. Elle vérifie le bon état des sites par des indicateurs scientifiques (IBGN, comptage des oiseaux selon un protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle, des amphibiens ...). Le paysage fera également l'objet d'un tableau de bord de suivi mettant en évidence les importances des surfaces vues de l'extérieur du site avec de la nature, des aires de chantier, des déchets temporairement visibles.

<i>Surfaces en hectares au 31.12.</i>	2011	2012	2013
Incinération	33,1	33,1	Recensement en 2014 selon Stratégie Nationale pour la Biodiversité
Physico-chimique	12,0	12,0	
Stabilisation et stockage	260,0	260,0	
Valorisation chimique	5,8	5,8	
Tri, valorisation, transports	22,3	22,3	
Total en hectares	333,0	333,0	

1.9.3.2.5 Prévention, recyclage & élimination des déchets

Le métier de Séché Environnement étant le traitement des déchets, le Groupe a des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat de 2 324 kt de déchets réceptionnés des clients pour traitement.

A l'identique et sous les mêmes réserves de nature et volume des déchets confiés pour le traitement, Séché Environnement se donne pour objectif de privilégier la valorisation matière (cas par exemple pour des bains chromiques ou des boues contenant des métaux tels que nickel, zinc ou molybdène) ou énergétique.

La valorisation matière résultera principalement de la qualité du recyclage qui peut être opéré sur les déchets reçus de la clientèle. La qualité de tri chez le producteur est alors primordiale, et échappe à la sphère d'influence du Groupe. Pour un tri optimisé, Séché Environnement a modernisé dès 2011 ses plateformes de tri de déchets non dangereux (emballages en particulier) pour les automatiser et

les doter des technologies les plus modernes de tri optique, balistique ... Les investissements dans la fabrication d'un Combustible Solide de Récupération (CSR) destiné à la vente s'inscrivent dans cette logique de valorisation de la matière (activité en démarrage).

Ainsi Sécché Environnement ne génère pas à proprement parler des déchets, mais au contraire les traite, assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des « déchets de déchets » qu'il stocke en sécurité en les isolant de tout contact avec la biosphère.

A compter de 2013 les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = Disposal). Elles ne concernent que les déchets de l'activité et n'englobent plus les tonnages de valorisation effectués pour le compte des clients (recyclage de solvants, plateformes de tri d'emballages ménagers ...).

<i>Valorisation en milliers de tonnes (critère R)</i>	2011	2012	2013
Déchets dangereux produits et valorisés			8
Déchets non dangereux produits et valorisés			93
Total en kt			101

<i>Production de déchets (critère D)</i>	2011	2012	2013
Déchets dangereux - Total en kt			136
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>			92
Déchets non dangereux – total en kt		Changement de référentiel	81
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>			36

1.9.3.2.6 Energie

<i>Total en GWh par an</i>	2011	2012	2013
Production d'énergie			1 014,0
Vente externe d'énergie	644,4	659,2	763,8
Production et consommation interne			250,2
Achats d'énergie	301,7	295,7	246,8
Consommation d'énergie			497,0
Autosuffisance énergétique			204%

L'amélioration en 2013 résulte à la fois des investissements d'optimisation énergétique et des changements de périmètres de consolidation (sortie de sites consommateurs nets comme les sites d'Oléron ou le GEREP, et entrée de sites producteurs comme Alcéa). La formule de calcul de l'autosuffisance a été revue en 2013 pour intégrer l'autoconsommation, pour devenir le nouvel indicateur.

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

1.9.3.3 Changement climatique

1.9.3.3.1 Bilan carbone (Article 75 loi Grenelle) et Emissions de gaz à effet de serre

L'Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, impose d'effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Depuis plusieurs années, Séch  Environnement calculait ses émissions de GES. A compter de 2011, il applique la méthodologie du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Réglementaire appuyé sur le Bilan Carbone®V7 initié par l'ADEME et aujourd'hui porté par l'Association Bilan Carbone. L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique résultant d'échanges complexes entre l'atmosphère, les océans, les matières vivantes et minérales.

Le cycle de « court terme » de la biomasse

La biomasse assimile le carbone par photosynthèse lors de sa croissance. Sa dégradation naturelle par putréfaction sous forme CO₂ et CH₄, relargue naturellement le carbone préalablement stocké : c'est le cycle court du carbone, dit biogénique. Dans ce cycle naturel en équilibre, l'impact sur l'effet de serre du « CO₂ biogénique » est considéré quasi nul.

En conséquence, il est admis que le carbone d'origine biomasse (matériaux biodégradables, cartons, déchets ménagers organiques ...) réémis sous forme de CO₂ lors du traitement des déchets n'a pas ou peu d'impact sur l'effet de serre. Le CH₄, dont le PRG est beaucoup plus important et souvent attribuable à des activités humaines, par exemple le stockage partiellement anaérobie des déchets, doit, lui, être pris en compte.

Le cycle de « très long terme » du carbone fossile

Le carbone contenu dans les matières fossiles, a été piégé au cours de cycles de plusieurs millions d'années dans des « réservoirs géologiques » sans pratiquement plus aucun échange avec l'atmosphère depuis des millénaires. La combustion de carburants fossiles ou de matières dont le carbone est d'origine fossile (plastiques...) déséquilibre donc le cycle « naturel » du carbone en injectant dans l'atmosphère des quantités massives de CO₂ et de CH₄. C'est un ajout net de carbone à l'atmosphère sur une échelle de temps de l'ordre de 100 ans.

En conséquence :

Le carbone d'origine fossile contribue, sur cette échelle de temps, à augmenter la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et **a ainsi un impact déterminant sur le changement climatique.**

Le carbone biogénique doit être quantifié séparément car il est considéré sans impact sur le changement climatique. Concernant les activités de gestion de déchets, le carbone biogénique est issu de la composante fermentescible des déchets.

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt éqCO₂</i>	2011	2012	2013
<i>Bilan Carbone – Carbone fossile</i>	682,0	<i>Méthodologie Art.75 non calculée en 2012</i>	726,2
<i>Bilan Carbone – Carbone biogénique</i>	325,6		439,9
Bilan Carbone (BEGES) – Carbone Total	1 007,6		1 166,1
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>	367,3		226,7

1.9.3.3.2 Gaz à effet de serre évités

1.9.3.3.2.1 Principe

Les émissions atmosphériques dans le traitement de déchets dépendent du type de déchet et du process utilisé. Exemples :

- Stockage avec production de méthane : la réglementation ne prévoit que le brûlage à la torchère du méthane pour abattre son pouvoir de réchauffement global qui est 25 fois plus élevé que le gaz carbonique). Le Groupe valorise ce méthane en produisant électricité et vapeur : l'abattement est le même, mais le Groupe est à l'origine de gaz à effet de serre évités au titre de cette production d'énergie qui aurait nécessité la consommation d'une énergie fossile par ailleurs. S'agissant de carbone biogénique, dans la méthodologie Bilan Carbone® ces émissions évitées ne seront plus comptabilisées comme telles.
- Incinération avec production d'énergie : avant toute chose, le Groupe dispose d'installations de traitement des fumées pour être conforme à la réglementation. La production d'énergie, est à l'origine de gaz à effet de serre évités. Des travaux de R&D ont permis par ailleurs d'abattre d'autres gaz à effet de serre (oxydes d'azote) par injection d'urée dans le traitement des fumées, et des solutions de captage du CO₂ dans les fumées par techniques membranaires ont donné lieu récemment à dépôt de brevets ;
- Traitement de gaz industriels : leur traitement permet d'abattre des quantités considérables de GES car s'appliquant à des gaz comme les CFC, SF₆ ... au pouvoir de réchauffement de 25000 à 29000 fois le CO₂.

1.9.3.3.2.2 Du fait de la valorisation énergétique

<i>GES évités pour scopes 1 + 2 en kt éqCO₂</i>	2011	2012	2013
Bilan Carbone – hors énergie autoconsommée	86,0	nd	40,0

1.9.3.3.2.3 Par le traitement de gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, le Halon, le SF₆ ... à très fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 25000 à 29000 fois le CO₂).

<i>GES abattus en kt éqCO₂</i>	2011	2012	2013
GES abattus ex gaz industriels traités¹⁹	nd	2 507	4 776

¹⁹ Valeurs recalculées pour 2012 sur la base de l'inventaire précis des gaz réceptionnés, connus seulement à l'issue des traitements (fin de semestre de l'année n+1) avec extrapolation à 2013.

1.9.3.3.3 Mesures d'adaptation

1.9.3.3.3.1 *Transport des déchets*

Routier

Soucieux d'offrir à ses clients un service complet, Séché Environnement fait intervenir sa filiale dédiée au transport des déchets qui a obtenu dès décembre 2010 l'agrément « objectif CO₂ les transporteurs s'engagent », reconnaissance des efforts menés dans le cadre d'une démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂.

Fluvial

Conscient de l'impact du transport routier surtout dans des zones à forte densité de populations, Séché Environnement a en outre initié depuis quelques mois une solution alternative par voie fluviale pour des déchets inertes de la région parisienne destinés à être valorisés en reconstitution paysagère en zone Seine aval. Sur le port de Gennevilliers, le Groupe a ouvert une plateforme de 4.000 m² destinée à leur transit par voie fluviale.

Ferroviaire

Séché Environnement participe à un projet de plate-forme multimodale en Mayenne qui est entrée en service début 2013. A ce titre il a remis en service une voie ferrée sur le Parc d'activités de Longuefuye (53) afin d'acheminer par train une partie des déchets vers le site de Changé. Sa participation avec un transporteur et d'autres industriels locaux à ce projet a créé le volume nécessaire à la réouverture de la voie ferrée concernée.

Double multi modalité à Salaise-sur-Sanne

Dès 2012, ce site a reçu une part des tonnages à traiter par barges en provenance de clients et réexpédié ses mâchefers vers Changé par voie ferrée.

1.9.3.4 *Protection de la biodiversité*

Son métier met Séché Environnement en contact permanent avec la nature, sur ses sites mais aussi en dehors, à travers ses relations de voisinage et son inscription dans les territoires. Son activité est moins dépendante que potentiellement impactante sur les milieux.

Le lien qui unit Séché Environnement à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Les fruits de cette action s'étendent au-delà de l'aire de ses sites propres du fait des échanges existant entre territoires (les corridors écologiques).

La biodiversité que l'entreprise préserve est celle qui l'entoure au quotidien, celle qui passe souvent inaperçue, car qualifiée de commune ou ordinaire. Mais c'est elle qui fera la richesse des territoires de demain. C'est dans cette optique qu'est menée la politique environnementale de Séché Environnement, dans le respect de l'existant pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Dans cet esprit, Séché Environnement a adhéré à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Son engagement a été reconnu par le MEDDE en janvier 2014, initiant de ce fait la mise en œuvre de son plan d'action triennal. Le Groupe a bénéficié de l'expertise de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour la formalisation de ses engagements. La LPO l'accompagnera également lors du déploiement de son plan d'action.

L'engagement suit quatre axes :

1. Inscrire les actions en faveur de la biodiversité dans une continuité spatiale et temporelle, et impulser une démarche de progression sur un large périmètre de filiales du Groupe
2. Faire de la biodiversité un axe fédérateur en interne
3. Se servir de la biodiversité comme d'un levier dynamisant vers les parties prenantes et les clients
4. Développer l'intérêt des personnes pour la préservation de la biodiversité à travers une démarche artistique ou culturelle.

La biodiversité commune est intégrée par le Groupe dans sa démarche globale de protection des milieux naturels et ce dès le début de tout projet industriel. Il s'agit de préserver un milieu paysager typique, ayant des caractéristiques bien définies et des interrelations particulières.

En s'appuyant sur les résultats de ses études et fort de sa volonté de préserver le patrimoine naturel local, Séché Environnement intègre ses sites - dès leur conception - dans un schéma directeur paysager personnalisé avec des zones naturelles à protéger, et de grandes orientations des programmes de réhabilitation. Ces zones « écologiquement sensibles » font partie des secteurs géographiques où ont été contactées les espèces les plus vulnérables, ou les éléments forts du paysage, comme peuvent l'être certains arbres remarquables. Leur classement ne relève que d'une décision interne au Groupe, indépendamment et en complément de tout espace protégé réglementaire qui existerait (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...).

Au-delà de ce statut de protection particulière qui leur est accordé, ces secteurs font l'objet de programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques concernés, en particulier, l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement.

Ces campagnes de suivis sont réalisées par des naturalistes intégrés aux équipes d'exploitation formées à cet effet, en particulier pour les suivis des amphibiens, des urodèles ou des chiroptères. En ce qui concerne l'avifaune, le protocole de suivi est celui du Muséum National d'Histoire Naturelle : le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) dont les mesures sont réalisées par les associations de naturalistes locaux ou par des membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO membre de BIRDLIFE-International).

La démarche se résume en quelques points :

- préservation des secteurs à valeur patrimoniale dès la conception du projet
- mise en place de mesures de suivis du maintien de la biodiversité
- non dissociation des paysages et de la biodiversité, c'est-à-dire intégrer dans les programmes de paysage ou de renaturation les éléments concourants à enrichir la biodiversité, en accordant une attention particulière aux choix des végétaux, arbustes, arbres, et semences, de préférence endogènes.
- application d'une gestion adaptée des secteurs naturels notamment à travers la gestion différenciée : outil qui détermine les moyens et le timing pour les entretiens des zones naturelles protégées et des zones proches (fauches tardives, génie écologique des mares et cours d'eau, conservation d'arbres morts...). L'usage du pastoralisme s'inscrit dans cette politique, avec des Highland Cattles pour l'entretien des zones humides ou encore la Chèvre

des Fossés (espèce locale en voie de disparition) pour le débroussaillage des zones en pentes et difficiles d'accès aux hommes.

Dès le début de son activité le Groupe a été sensible à cette dimension et a travaillé sur le terrain avec toute personne ou association partageant ces valeurs. Ainsi son site historique est refuge de la LPO depuis 1994 et sa certification ISO 14001 pour la protection environnementale a été obtenue dès 1996. C'était la première au monde dans son métier.

Cela fait une vingtaine d'années qu'un écologue naturaliste fait partie des équipes pour intégrer cette dimension de respect de la biodiversité dans toutes les décisions et actions. Petit à petit son équipe s'est étoffée, et des collaborations avec le Muséum National d'Histoire Naturelle sont nées. A présent tous les sites de stockage ont intégré depuis plusieurs années le programme STOC pour le suivi temporel des oiseaux communs. Et d'autres sujets sont en cours, avec les amphibiens, les chiroptères ... présents sur les sites, tous ouverts au public en partage de connaissances.

Le rapport Responsabilité Sociétale du Groupe détaille toutes ces mesures et leur bilan pluriannuel.

1.9.4 Engagements sociétaux²⁰

1.9.4.1 Impact territorial, économique et social

1.9.4.1.1 Emploi et développement régional

1.9.4.1.1.1 Redistribution du chiffre d'affaires

En M€	2011	2012	2013
Collaborateurs (salaires et charges)	80,6	98,8	101,1
Fournisseurs	210,9	245,5	270,5
Actionnaires (dividendes)	11,2	11,2	8,2
Etablissements financiers	7,4	10,7	12,0
Etat et collectivités	31,8	35,1	35,7
Sommes conservées par l'entreprise	80,6	51,9	41,6
Total du chiffre d'affaires	424,4	441,9	469,1

1.9.4.1.1.2 Ancrage territorial

1.9.4.1.1.2.1 Résidence des salariés

% de l'effectif salarié	2011	2012	2013
Résident < 50 km du lieu de travail	87	90	90

1.9.4.1.1.2.2 Fiscalité locale : contribution économique territoriale versée

	2011	2012	2013
En k€	5 084	2 606	4 487
En équivalent emplois locaux	116	59	102

²⁰ Les engagements sociétaux du Groupe sont détaillés dans son Rapport Responsabilité Sociétale

1.9.4.1.1.3 Coopération avec établissements d'enseignement

1.9.4.1.1.3.1 Stagiaires accueillis pour une durée > 1 mois

En nombre	2011	2012	2013
Cadres	4	3	6
Non cadres	37	24	18
Total	41	27	24

1.9.4.1.1.3.2 Taxe d'apprentissage versée

Versements en k€	2011			2012			2013		
aux établissements	C	NC	T	C	NC	T	C	NC	T
Implantation régionale	26	64	80	21	186	207	31	221	252
Implantation nationale	5	30	35	6	1	7	5	3	8
Total	31	94	115	27	187	214	36	224	260

C (cadre) NC (non-cadre) T (total)

1.9.4.1.1.3.3 Contributions à l'éducation et à l'enseignement

Le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

1.9.4.1.2 Populations riveraines ou locales

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Séché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (90% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardiennage, nettoyage, maintenance entre autres). A ces effets directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

1.9.4.2 Sous-traitance et fournisseurs

En k€	2011	2012	2013
Total de la sous-traitance	65 441	80 972	86 260
% sous-traitance / chiffre d'affaires	15,4%	18,4%	18,4%

1.9.4.3 Relations avec les parties prenantes

1.9.4.3.1 Communication réglementée

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des comités locaux d'information et de surveillance. Ces CLIS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

1.9.4.3.2 Dialogue avec les parties prenantes

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociétale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Séché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites. En 2012 et 2013, une convention s'est poursuivie avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre du centenaire de celle-ci, et de l'élaboration du plan SNB de Séché Environnement.

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issu des procédés industriels.

Eco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC de comptage de l'avifaune avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

1.9.4.4 Loyauté des pratiques

1.9.4.4.1 Bonnes pratiques des affaires

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°3) précisent les instructions données par le Groupe :

« Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.

Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :

- *Les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;*
- *A des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;*
- *Mais également, en tant que promoteur d'un Développement Durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).*

Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :

- *Les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;*
- *Les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de Développement Durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;*
- *La politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.*

Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération ».

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

1.9.4.4.2 Stratégies d'influence et représentation d'intérêts

Séché Environnement ne pratique pas d'actions isolées de lobbying. Le Groupe s'exprime à travers les structures professionnelles dont il est adhérent. La personne en charge est le Directeur Marketing Groupe, directement rattaché à la Direction Générale.

1.9.4.4.2.1 Représentations d'intérêts avec les parties-prenantes

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'influence impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la travestir, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

1.9.4.4.2 Une force de proposition et des prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations entre les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable.

1.9.4.4.3 Actions pour prévenir toute forme de corruption

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°7) précisent les instructions données par le Groupe :

« Ethique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.

Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.

Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel. »

Au moment de la mise en place de ces instructions, deux réunions de sensibilisation pour le management ont été tenues, animées par Transparency-International France.

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

1.9.4.5 Autres actions en faveur des droits de l'homme

1.9.4.5.1 Droit d'alerte

Le Groupe a mis en place un dispositif de droit d'alerte pour tout le personnel (point n°8 des Codes de Comportements et d'actions) :

« Le droit d’alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d’interprétation des règles énoncées dans les Codes de comportement et d’actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l’image de ce dernier, d’en référer directement au Directeur du Développement Durable.

Son champ d’application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d’une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d’alerte.

L’alerte déclenchée par le collaborateur s’effectue de façon identifiée, en contrepartie d’un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d’alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l’éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu’à partir d’informations factuelles communiquées « de bonne foi ». »

1.9.5 Sous-consolidation Trédi SA

Ce chapitre concerne les éléments propres à TREDI SA dans le cadre de ses éléments spécifiques de réponse aux exigences de l'article 225 du Grenelle de l'Environnement, selon des définitions de périmètre et de données pertinentes définies pour l'ensemble du Groupe.

1.9.5.1 Informations sociales

1.9.5.1.1 Emploi

1.9.5.1.1.1 Effectifs en France

1.9.5.1.1.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre	2011			2012			2013		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	64	30	94	66	30	96	66	29	95
Agents de maîtrise	170	71	241	156	62	218	156	64	220
Employés	6	36	42	6	34	40	3	37	40
Ouvriers	173	2	175	166	2	168	152	1	153
Total en unités	413	139	552	394	128	522	377	131	508
% hommes/femmes	75	25		75	25		74	26	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.5.1.1.1.2 Par nature de contrats et par sexe

Au 31 décembre	2011			2012			2013		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	388	135	523	373	126	499	365	123	488
CDD (durée déterminée)	25	4	29	21	2	23	12	8	20
Total en unités	413	139	552	394	128	522	377	131	508
% CDD / effectif total	6,1	2,9	5,3	5,6	1,5	4,4	3,2	6,1	3,9

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.5.1.1.1.3 Pyramide des âges

Au 31 décembre 2013	Hommes	Femmes	Total
< 25 ans	6	7	13
de 25 à 30 ans	25	5	30
de 31 à 35 ans	46	18	64
de 36 à 40 ans	46	16	62
de 41 à 45 ans	56	29	85
de 46 à 50 ans	71	28	99
de 51 à 55 ans	68	15	83
de 56 à 60 ans	47	11	58
> 60 ans	10	2	12
Proportion de séniors (> 45 ans)	52%	43%	50%
Age moyen	44	42	44

1.9.5.1.1.4 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

En unités d'effectif	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Equivalent temps plein	418,5	134,3	552,8	393,5	121,8	515,3	377,0	125,4	502,4
Mensuel moyen	419,9	141,8	561,7	401,7	133,4	535,1	385,7	128,7	514,4

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.5.1.1.2 Mouvements de personnel

1.9.5.1.1.2.1 Embauches par nature de contrats et par sexe

En unités d'effectif	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	21	12	33	11	3	14	5	3	8
CDD (durée déterminée)	28	3	31	20	2	22	15	12	27
Total en unités	49	15	64	31	5	36	20	15	35
% hommes/femmes	77	23		86	14		57	43	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.5.1.1.2.2 Départs par motifs et par sexe

En unités d'effectif	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	5		5	2	2	4	1		1
Licenciements individuels	2		2	14	4	18	9	2	11
En cours période d'essai	1	1	2		1	1			
Ruptures conventionnelles	4	1	5	5	3	8		1	1
Licenciements économiques	3	6	9	2	5	7			
Transferts sociétés Groupe	4		4	2		2	1		1
Retraites & préretraites	1		1	1		1	2	1	3
Décès	1		1				1		1
Fins de CDD	27	5	32	27	8	35	23	6	29
Autres									
Total en unités	48	13	61	53	23	76	37	10	47
% hommes/femmes	79	21		70	30		79	21	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.5.1.1.2.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2013	Hommes	Femmes	Total
< 5 ans	74	26	100
de 6 à 10 ans	68	33	101
de 11 à 15 ans	67	18	85
de 16 à 20 ans	41	16	57
de 21 à 25 ans	53	26	79
de 26 à 30 ans	50	8	58
> 30 ans	24	4	28
Ancienneté moyenne	15	14	15

1.9.5.1.1.3 Rémunérations

1.9.5.1.1.3.1 Masse salariale globale

En k€	2011	2012	2013
Masse salariale brute	22 014	21 881	21 992
Charges sociales patronales	11 140	11 043	11 042
Coût salarial global	33 154	32 245	33 034

1.9.5.1.1.3.2 Participation et intéressement

En k€ ou unités d'effectif	2011	2012	2013
Total de la réserve de participation	699	215	/
Nombre de bénéficiaires	574	595	/
Montant global de l'intéressement	/	167	/
Nombre de bénéficiaires	/	595	/

1.9.5.1.2 Organisation du travail

1.9.5.1.2.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires, et de 33,6 pour le travail posté.

1.9.5.1.2.1.1 Temps partiel

Nombre de contrats	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31 décembre									
Nombre	4	29	33	2	26	28		24	24

H (hommes) F (femmes) T (total)

Il n'y a pas eu recours au chômage partiel sur la période.

1.9.5.1.2.1.2 Travail posté

Effectif au 31 décembre	2011			2012			2013		
travaillant en équipes	F	A	T	F	A	T	F	A	T
2 équipes	4	51	55		53	53	6	46	52
3 équipes		29	29		8	8			
> 3 équipes		151	151		144	144		136	136
Total	4	231	235		205	205	6	182	188
% effectif postés/total			43			39			37

F (fixe) A (alterné) T (total)

Il n'y a pas de personnel employé à des tâches répétitives selon la définition du travail à la chaîne²¹.

1.9.5.1.2.1.3 Travailleurs extérieurs (intérim)

Nombre ou heures de travail	2011	2012	2013
Total heures de travail par intérimaires	99 060	71 440	65 616

²¹ Au sens du décret du 10 mai 1976

1.9.5.1.2.2 Absentéisme

1.9.5.1.2.2.1 Nombre de jours d'absence

Nombre de jours	2011	2012	2013
Total	12 241	13 707	8 866
Moyen par salarié	22,1	25,6	17,5

1.9.5.1.2.2.2 Taux d'absentéisme par motifs

Nombre de jours	2011	2012	2013
Maladie / longue maladie	10 045	10 967	6 780
Maternité / paternité	670	481	521
Accidents du travail et de trajets	604	257	507
Evènements familiaux	180	236	266
Autres causes	742	1 767	792
Total	12 241	13 707	8 866

1.9.5.1.2.3 Convention collective

Union des Industries Chimiques (UIC) pour l'ensemble du personnel

1.9.5.1.2.4 Organisation du dialogue social et accords collectifs

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.2.5 Diversité et égalité des chances

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.2.6 Œuvres sociales : dotations aux comités d'établissements

En k€	2011	2012	2013
Total	572	568	617

1.9.5.1.3 Santé et sécurité

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.3.1 Accidents du travail

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2011	2012	2013
TF1 – Personnel salarié	26,7	16,1	17,9
TF1 – Personnel salarié + intérimaires			17,7
Taux de gravité			
TG – Personnel salarié	1,25	0,45	0,82
TG - Personnel salarié + intérimaires			0,76

1.9.5.1.3.2 Dépenses d'amélioration des conditions de travail

En k€	2011	2012	2013
Total	482	1 216	673

1.9.5.1.4 Formation

Ces thématiques sont traitées au niveau du Groupe.

1.9.5.1.4.1 Budget alloué

	2011	2012	2013
En % de la masse salariale	2,94	2,95	2,90

1.9.5.1.4.2 Formations dispensées

Effectif ou heures	2011	2012	2013
Nombre de stages dispensés	1 483	1 379	1 636
Nombre d'heures de formation	8 901	10 294	11 680

Nombre de stagiaires	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	139	69	208	116	54	170	176	79	255
Agents de maîtrise	608	154	762	601	133	734	700	128	828
Employés	6	67	73	6	60	66	6	72	78
Ouvriers	431	9	440	407	2	409	473	2	475
Total	1 184	299	1 483	1 130	249	1 379	1 355	281	1 636
% hommes/femmes	80	20		82	18		83	17	

H (hommes) F (femmes) T (total)

Nombre de salariés formés	2011			2012			2013		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres							53	25	78
Agents de maîtrise							153	59	212
Employés							4	36	40
Ouvriers							149	1	150
Total							359	121	480
% hommes/femmes							75	25	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.9.5.2 Informations environnementales

1.9.5.2.1 Eau : approvisionnement, consommation & rejets

1.9.5.2.1.1 Consommation d'eau

Consommation en milliers de m ³	2011	2012	2013
Total consommé en milliers de m³	3 016	3 052	2 769
Dont prélèvement en nappe phréatique	2 782	2 824	2 644
Dont recyclage dans les process	85	64	98
Dont réseaux d'eau potable	119	106	122
Proportion ex nappes phréatiques	93%	93%	96%

1.9.5.2.1.2 Restitutions d'eau au milieu naturel

<i>Restitutions en milliers de m³</i>	2011	2012	2013
Total en milliers de m³	2 221	2 174	2 168
Relatif à la consommation	74%	71%	78%

1.9.5.2.1.3 Qualité des eaux restituées au milieu naturel

<i>Contaminants en tonnes par an</i>	2011	2012	2013
Sels solubles	5 114	5 132	7 350
DCO - Demande Chimique en oxygène	62,7	130,7	138,0
MES – Matières en suspension	20,1	31,7	16,7
Métaux totaux	1,6	2,0	1,2
AOX	0,5	0,8	0,9
<i>Indice en tonnes par an</i>	2011	2012	2013
METOX – Indice	5,5	6,9	4,6

1.9.5.2.2 Impacts des rejets atmosphériques

Les rejets sont fonction non seulement du niveau d'activité (tonnages traités) mais aussi du mix des déchets reçus et de leur composition chimique, en particulier leur teneur en molécules d'halogènes, de soufre, ... dont les teneurs résiduelles dans les flux à la cheminée après traitement des fumées sont strictement encadrées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

<i>Emissions par an</i>	2011	2012	2013
Oxydes d'Azote en t NO₂	257,9	252,5	198,4
Dioxydes de soufre en t SO₂	31,2	35,7	37,3
Acide chlorhydrique en t HCl	2,3	2,1	3,1
Composés Organiques Volatils COV en t	3,1	2,9	3,3
Poussières en tonnes	4,0	3,6	5,8
Dioxines et furanes en grammes	0,0473	0,0674	0,0787

1.9.5.2.3 Utilisation durable des ressources

1.9.5.2.3.1 Matières premières consommées

<i>Consommation en milliers de tonnes</i>	2011	2012	2013
Total en kt	22,1	25,8	
Nouvelle liste de matières (chimie)			22,7

1.9.5.2.3.2 Valorisation des matières

Trédi est spécialisé dans le traitement des déchets dangereux, son objectif prioritaire étant d'assurer la santé et la sécurité des biens et des personnes, Trédi met surtout en œuvre des processus de détoxification. Ce secteur d'activité ne comporte qu'un nombre limité de possibilités de recyclage. Celui-ci intervient en général à l'issue d'un processus de décontamination ou d'un traitement de type chimique.

Les valorisations matières consistent principalement en masses métalliques issues de la décontamination des transformateurs, de ferrailles (dont celles des mâchefers) et de boues d'hydroxydes qui seront valorisées en pyro-métallurgie.

<i>Valorisation en milliers de tonnes</i>	2011	2012	2013
En interne au Groupe	0,2	0,1	3,6
En externe	25,0	24,8	10,5
Total en kt	25,2	24,9	14,1

Changement de méthodologie de reporting en 2013 (cf. Groupe)

1.9.5.2.3.3 Production de déchets

La principale technologie utilisée par Trédi étant l'incinération (environ 95% du tonnage des déchets réceptionnés), il en résulte une production fatale de mâchefers (environ 20 à 30% du tonnage incinéré) que leur origine ex déchets dangereux destine réglementairement et obligatoirement au stockage de déchets dangereux. Leur valorisation est interdite, même comme sous-couche routière. S'y ajoutent les résidus d'épuration des fumées (REFIDI) et les boues de neutralisation des lavages de gaz (environ 6% des tonnages incinérés).

<i>Production de déchets en kt</i>	2011	2012	2013
Déchets dangereux	93,8	100,8	103,4
Déchets non dangereux	2,1	0,4	0,0

1.9.5.2.4 Bilan énergétique

<i>Total en GWh par an</i>	2011	2012	2013
Production d'énergie			242,2
Vente externe d'énergie	93,81	164,7	225,2
Production et consommation interne			17,0
Achats d'énergie	97,60	130,4	69,6
Consommation d'énergie			86,6
Autosuffisance énergétique			358%

1.9.5.2.5 Changement climatique

1.9.5.2.5.1 Emissions de gaz à effet de serre (GES) et bilan carbone

Trédi employant plus de 500 salariés entre dans le champ d'application de l'Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, lui imposant d'effectuer un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt éqCO₂</i>	2011	2012	2013
Bilan Carbone fossile			351,3
Bilan Carbone biogénique		<i>Méthodologie</i>	15,6
Bilan Carbone (BEGES) Total	355,6	<i>Art.75 non</i>	366,9
Incertitude de la mesure Bilan Carbone	151,2	<i>calculée en 2012</i>	44,2

1.9.5.2.5.2 Gaz à effet de serre évités

Lors de l'incinération, une fois les fours en température, les déchets brûlent par eux-mêmes sans apport extérieur d'énergie fossile, comme le gaz ou un dérivé pétrolier. La chaleur produite par cette combustion est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau qui, à son tour, actionne un ensemble turbo-alternateur pour produire de l'électricité. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité).

Par convention, les émissions évitées sont considérées comme équivalentes aux émissions qu'il aurait fallu avoir pour produire les mêmes quantités d'énergie ou de matière première selon les modes de production classiques (système énergétique local moyen / production à partir de matière vierge).

En kt eqCO ₂ en référentiel français	2011	2012	2013
Bilan Carbone	11,0	<i>Méthodologie Art.75 non calculée en 2012</i>	3,8

1.9.5.2.5.3 Gaz à effet de serre abattus industriellement

Voir au niveau du Groupe, Trédi étant le seul opérateur de ce type de technologies.